

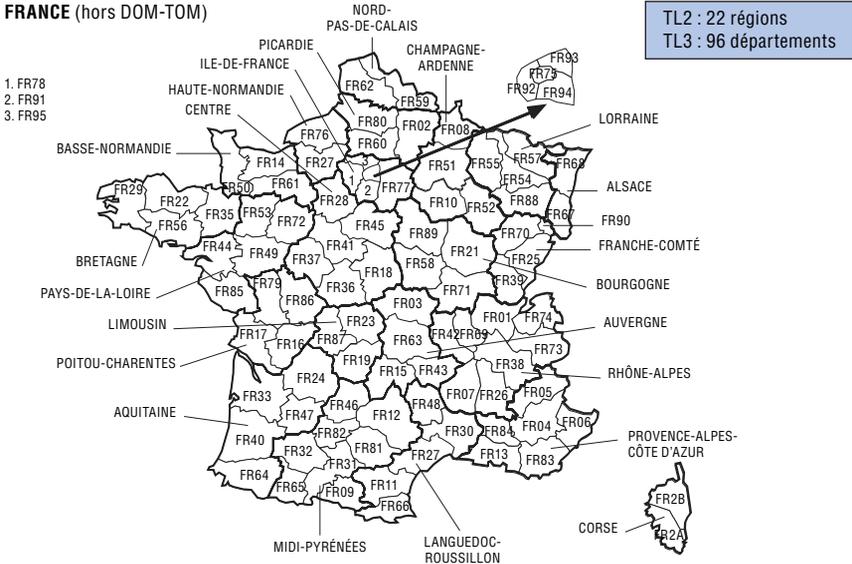
Chapitre 1

Tendances et enjeux dans les territoires

Carte 1.1. Les régions françaises, niveaux territoriaux 2 et 3

FRANCE (hors DOM-TOM)

TL2 : 22 régions
TL3 : 96 départements



Niveaux territoriaux 2 et 3		
FR10 – ILE-DE-FRANCE	FR41 – LORRAINE	FR46 – Lot
FR75 – Paris	FR54 – Meurthe-et-Moselle	FR65 – Hautes-Pyrénées
FR77 – Seine-et-Marne	FR55 – Meuse	FR81 – Tarn
FR78 – Yvelines	FR57 – Moselle	FR82 – Tarn-et-Garonne
FR91 – Essonne	FR88 – Vosges	
FR92 – Hauts-de-Seine		FR63 – LIMOUSIN
FR93 – Seine-Saint-Denis	FR42 – ALSACE	FR19 – Corrèze
FR94 – Val-de-Marne	FR67 – Bas-Rhin	FR23 – Creuse
FR95 – Val-d'Oise	FR68 – Haut-Rhin	FR87 – Haute-Vienne
FR21 – CHAMPAGNE-ARDENNE	FR43 – FRANCHE-COMTÉ	
FR08 – Ardennes	FR25 – Doubs	FR71 – RHÔNES-ALPES
FR10 – Aube	FR39 – Jura	FR01 – Ain
FR51 – Marne	FR70 – Haute-Saône	FR07 – Ardèche
FR52 – Haute-Marne	FR90 – Territoire de Belfort	FR26 – Drôme
FR22 – PICARDIE	FR51 – PAYS-DE-LA-LOIRE	FR38 – Isère
FR02 – Aisne	FR44 – Loire-Atlantique	FR42 – Loire
FR60 – Oise	FR49 – Maine-et-Loire	FR73 – Savoie
FR80 – Somme	FR53 – Mayenne	FR74 – Haute-Savoie
FR23 – HAUTE-NORMANDIE	FR72 – Sarthe	
FR27 – Eure	FR85 – Vendée	FR72 – AUVERGNE
FR76 – Seine-Maritime	FR52 – BRETAGNE	FR03 – Allier
FR24 – CENTRE	FR22 – Côte-d'Armor	FR13 – Cantal
FR18 – Cher	FR29 – Finistère	FR43 – Haute-Loire
FR36 – Indre	FR35 – Ille-et-Vilaine	FR63 – Puy-de-Dôme
FR37 – Indre-et-Loire	FR56 – Morbihan	
FR41 – Loir-et-Cher	FR53 – POITOU-CHARENTES	FR81 – LANGUEDOC-ROUSSILLON
FR45 – Loiret	FR16 – Charente	FR11 – Aude
FR25 – BASSE-NORMANDIE	FR17 – Charente-Maritime	FR30 – Gard
FR14 – Calvados	FR79 – Deux-Sèvres	FR34 – Hérault
FR50 – Manche	FR86 – Vienne	FR48 – Lozère
FR61 – Orne	FR61 – AQUITAINE	FR66 – Pyrénées-Orientales
FR26 – BOURGOGNE	FR24 – Dordogne	
FR21 – Côte-d'Or	FR33 – Gironde	FR82 – PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
FR58 – Nièvre	FR40 – Landes	FR04 – Alpes-de-Haute-Provence
FR71 – Saône-et-Loire	FR47 – Lot-et-Garonne	FR05 – Hautes-Alpes
FR89 – Yonne	FR64 – Pyrénées-Atlantique	FR06 – Alpes-Maritimes
FR30 – NORD-PAS-DE-CALAIS	FR62 – MIDI-PYRÉNÉES	FR13 – Bouches-du-Rhône
FR59 – Nord	FR09 – Ariège	FR83 – Var
FR62 – Pas-de-Calais	FR12 – Aveyron	FR84 – Vaucluse
	FR31 – Haute-Garonne	
	FR32 – Gers	FR83 – CORSE
		FR2A – Corse-du-Sud
		FR2B – Haute-Corse

Source : OCDE-TDS.

1.1. Introduction

La France présente un profil spatio-économique particulier avec une région capitale dominante, des périphéries actives et une couronne intermédiaire à plus faible croissance et à densité de population peu élevée. Il reste que cette situation n'est pas immuable. Dans le domaine économique et démographique, par exemple, on observe depuis une décennie au moins des inflexions significatives : développement plus rapide d'autres régions et d'autres métropoles que Paris, améliorations dans les espaces ruraux, amplification des dynamiques résidentielles.

Si ces tendances permettent de favoriser un développement spatial plus équilibré, d'utiliser mieux l'espace et d'augmenter les chances d'exploiter les opportunités de développement dans les régions, les dynamiques régionales continuent de faire face à des obstacles de type structurels. Le chômage reste élevé depuis plusieurs décennies dans l'ensemble du pays, le marché du travail présentant une structure particulière avec des taux d'emplois faibles pour les jeunes et les travailleurs les plus âgés. Le potentiel sous-utilisé est donc important dans les territoires et l'engagement dans les secteurs innovateurs souvent freiné par les rigidités du marché de l'emploi. De nombreuses régions sont surtout spécialisées dans des secteurs matures caractérisés par des relations industrielles stables, des investissements limités dans les technologies de l'information et une croissance de la productivité relativement lente.

Les trajectoires des régions dépendent aussi d'avantages comparatifs et de faiblesses qui leurs sont propres. Dans le contexte présent de frontières ouvertes, ces facteurs deviennent plus critiques. Ainsi, beaucoup de régions et de territoires affichent des performances moyennes ou médiocres en matière de créations d'entreprises, d'investissements en R-D ou d'expansion des « clusters ». Au-delà des politiques structurelles engagées, la réduction de ces barrières à la croissance et à la compétitivité des régions constitue un des principaux défis auquel est maintenant confronté le gouvernement. Les politiques mises en œuvre pour pallier ces difficultés présentent une dimension régionale voir locale forte. La nouvelle approche vise à tenir compte des tendances à la diversité des territoires qui se sont amplifiées dans les années récentes.

1.2. Caractéristiques et tendances régionales

Le redéploiement en faveur des régions du Sud et de l'Ouest

« Paris et le désert français ». Telle était la description abrupte du territoire français dressée par le géographe Jean-François Gravier en 1947¹. Près de 60 ans après l'identification de ce phénomène et une quarantaine d'années après la promotion de huit grandes villes provinciales (Toulouse, Lille, Nancy,

Strasbourg, Lyon, Nantes, Bordeaux, et Marseille) au rang de « métropoles d'équilibre », la suprématie de la capitale sur le reste du pays est toujours marquée. Ainsi, l'Ile-de-France, région où se situe la capitale, demeure de loin l'agglomération la plus importante du pays, représentant 28 % du Produit intérieur brut (PIB) et pas moins de 44 % des dépenses totales de R-D². En outre, elle demeure la première région européenne en termes de PIB et de population devant la Lombardie et la région de Londres et la troisième en termes de PIB/tête derrière la Bavière et la région de Londres.

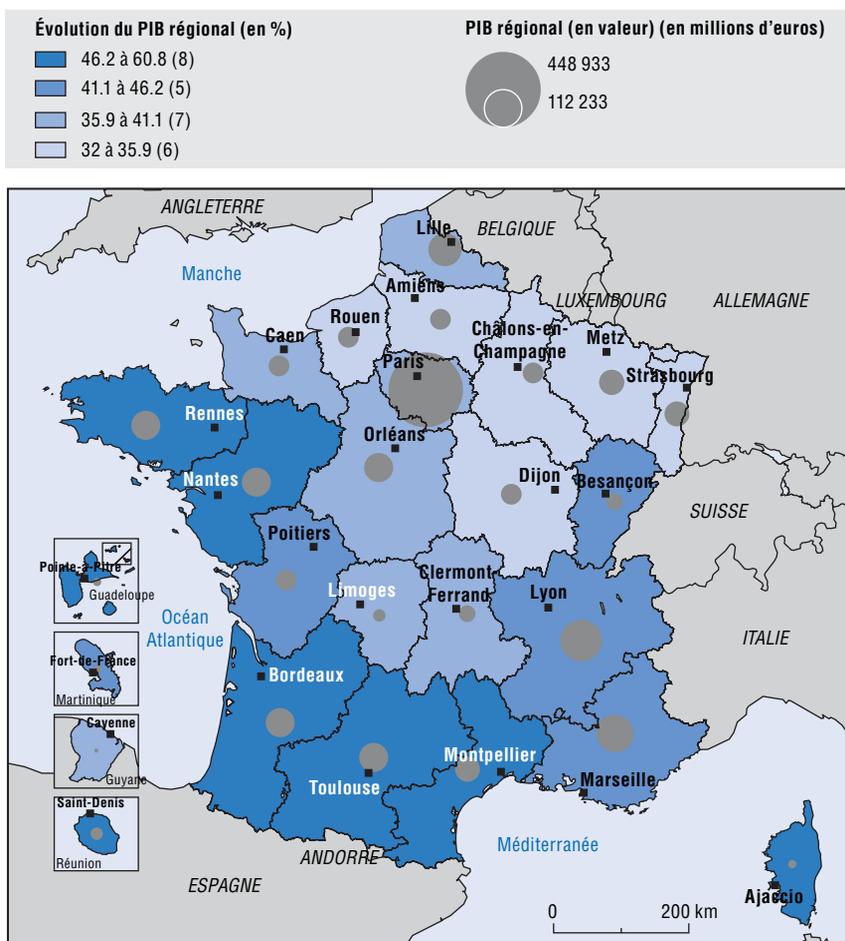
Cependant, même si l'Ile-de-France continue d'occuper une place prépondérante dans le pays et à l'échelle européenne, on observe depuis quelques années un processus de redéploiement vers d'autres régions, notamment les régions de l'Ouest et du Sud de la France. Ce constat est valable sur le plan démographique, et sur celui du marché du travail. Plusieurs grandes villes, moteurs de ces régions dynamiques, voient leur marché de l'emploi croître plus vite que Paris et prennent un poids significatif dans le développement économique du pays.

Entre 1990 et 2001, les taux de croissance du PIB ont été plus élevés qu'à Paris dans les régions périphériques de l'Ouest et du Sud – les Pays-de-la-Loire, la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. La carte 1.2 témoigne de l'évolution nette de ces régions en termes de PIB « atténuant ainsi la traditionnelle coupure Est-Ouest de la géographie productive de la France » (DATAR, 2005). On remarque, par exemple, la progression en termes de contribution au PIB national du Languedoc-Roussillon (de la 14^e à la 11^e place) et de Midi-Pyrénées (de la 10^e à la 8^e place).

Le fait que la croissance demeure plus importante dans la plupart des régions frontalières suggère que les processus d'intégration européenne et de mondialisation en cours sont, avec les dynamiques résidentielles, deux paramètres susceptibles d'influencer le dynamisme des régions en France. Il semble que les régions les plus accessibles soient en train d'exploiter leur position géographique favorable et que ceci constitue un atout important pour les régions dites « gagnantes ». Par exemple, l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) que l'on peut considérer comme un indicateur de la compétitivité relative des régions à l'intérieur du même pays, démontre que les régions périphériques, ainsi que la capitale, sont les plus attractives du point de vue des investisseurs étrangers³.

En termes de population, les régions qui connaissent les taux de croissance les plus élevés le doivent d'abord à l'importance de leur excédent migratoire, que ce soit entre 1990 et 1999 (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou entre 1999 et 2003 (Languedoc-Roussillon à nouveau, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Corse, Bretagne et, avec une croissance moindre, Poitou-Charentes). Les régions Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire et Alsace ont depuis 1990 des soldes naturels et

Carte 1.2. Évolution et valeur du PIB (entre 1990 et 2002)



Source : INSEE (2003), valeur 2001 pour les DOM, DATAR – Observatoire des Territoires.

migratoires supérieurs à la moyenne nationale. D'une façon générale, on voit apparaître un mouvement qui oppose de plus en plus nettement le Nord, l'Est et l'Île-de-France, régions globalement déficitaires, à l'Ouest et au Sud, régions de plus en plus largement excédentaires⁴.

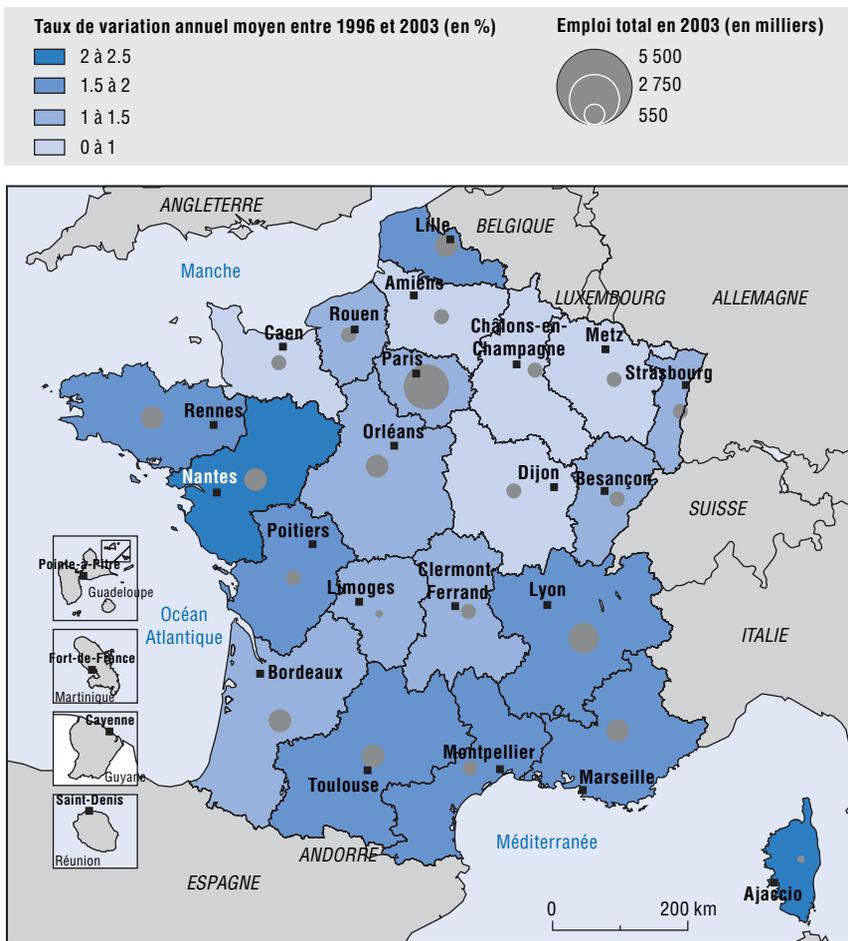
Si positif que soit ce bilan, il ne faut pas en surestimer les effets. Les performances de croissance des régions sont restées souvent inférieures à celles de nombreuses régions européennes. Parmi les 50 premières régions européennes classées d'après leur PIB en 2002, la première région française en termes de taux de croissance sur la période 1995-2002, la Bretagne n'arrive que 17^e. Seulement six autres régions : Les Pays-de-la-Loire, l'Aquitaine,

Provence-Alpes-Côte d’Azur, Rhône-Alpes, Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais font partie de ce palmarès. Même si le rééquilibrage constitue un progrès marquant, les incertitudes subsistent quant à la compétitivité des régions françaises au niveau international.

Emploi et marché du travail : la fragmentation territoriale

Les statistiques de l’emploi confirment ces tendances (carte 1.3). À l’échelon national, la performance française reste inférieure à la moyenne de l’Union européenne à 15 sur la période et en particulier aux performances du Royaume-Uni, de l’Espagne et des pays nordiques (Suède excepté). En France,

Carte 1.3. **Emploi et variation entre 1996 et 2003**



Source : INSEE, DATAR – Observatoire des Territoires, 25 mai 2005.

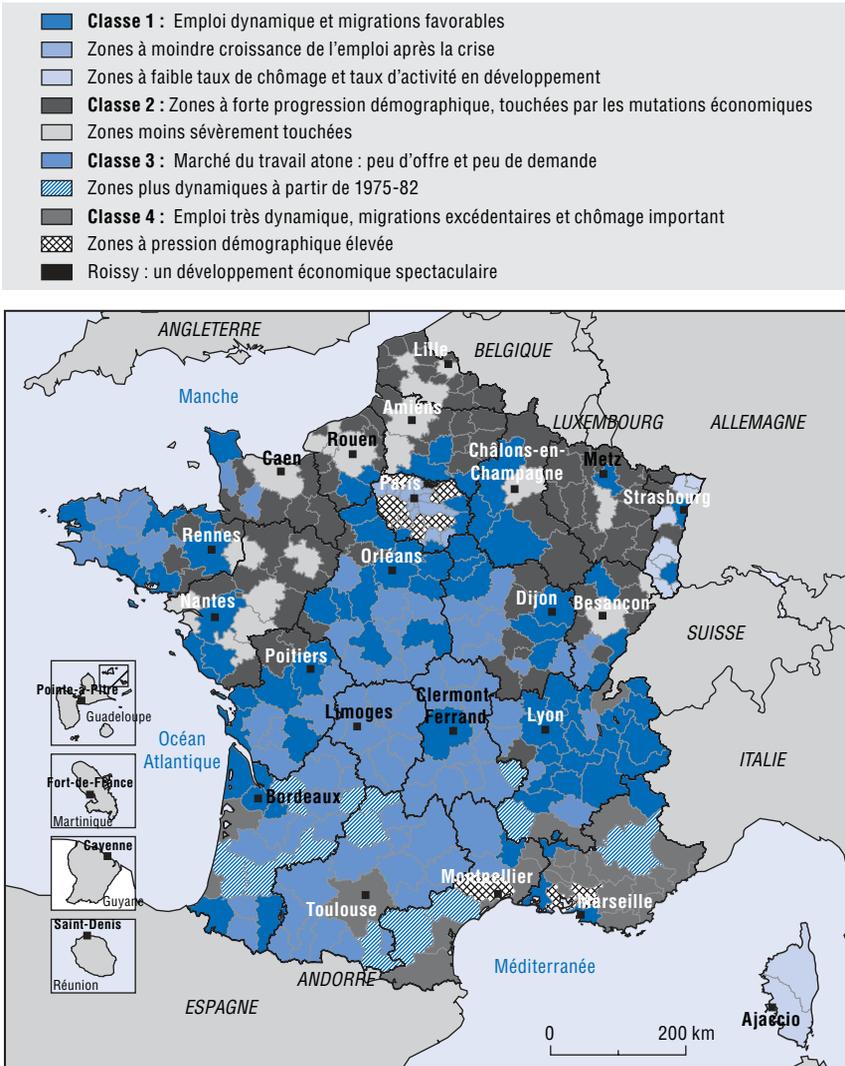
les régions du Sud et de l'Ouest ont enregistré entre 1996 et 2003 des taux de croissance de l'emploi supérieurs à la moyenne nationale (+1.4 %) : Corse (+2.5 %), Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire (+2.0 %), Bretagne (+1.9 %), Midi-Pyrénées (+1.7 %). On constate également qu'au Centre et à l'Est du pays, des régions comme le Limousin et l'Auvergne, la Picardie, Champagne-Ardenne, la Bourgogne, la Lorraine sont moins touchées par ce processus de rééquilibrage et progressent nettement moins vite.

À un niveau territorial plus fin et sur très longue période (1962-99), on obtient des résultats un peu différents et plus précis qui sans remettre en cause les évolutions ci-dessus, identifient plus nettement les foyers de croissance de l'emploi et les zones dépourvues de dynamisme. Les transformations des marchés du travail apparaissent ainsi clairement sur la carte 1.4. On peut distinguer ainsi :

- les zones d'emplois autour de Paris, dans la région Rhône-Alpes, et autour de certaines villes comme Bordeaux, Rennes, La Rochelle, Biarritz, Brest et Tours notamment où l'étalement urbain s'est accompagné de migrations favorables et de créations d'emploi dynamiques;
- le Nord, le Centre-Ouest et l'Est du pays qui ont été confrontés à de fortes pressions démographiques et à de sévères mutations économiques;
- la plupart des espaces non urbains du Sud-Ouest où les marchés du travail sont restés anémiés avec un faible niveau de demande et d'offre de main-d'œuvre;
- enfin, des zones où l'emploi est très dynamique et le solde migratoire positif, mais sans toutefois pouvoir satisfaire les demandes d'emploi. Ce type de marché domine en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Languedoc-Roussillon et Centre Bretagne.

Sur les marchés du travail, le dynamisme de l'emploi peut coexister avec des taux de chômage relativement importants. Cela est notamment le cas pour une bonne part du pourtour méditerranéen en particulier du fait de l'excédent migratoire (voir encadré 1.1 et carte 1.5). De la même manière, des zones où l'activité est faible peuvent afficher des taux de chômage relativement peu élevés du fait d'une demande faible par exemple due à l'émigration des actifs et du fait du vieillissement (certaines régions du Centre). Les zones très productives du Nord et de la Lorraine ont des taux nettement plus élevés que la moyenne en raison de la baisse de l'emploi industrielle et d'une population active importante où l'excédent naturel est supérieur au déficit migratoire. Enfin, il existe des zones dynamiques où naturellement le taux de chômage est faible avec un emploi tertiaire en croissance et une bonne attractivité résidentielle (région rennaise, centre Alsace). C'est dans les régions urbaines que l'on constate en général les plus forts niveaux de chômage. Par contre, cinq départements essentiellement

Carte 1.4. **Zones d'emploi et évolution des marchés du travail entre 1962 et 1999**



Source : Claire Warzée (2003), *L'évolution des marchés locaux du travail de 1962 à 1999 : quatre grands types de zones d'emploi*, INSEE Première, n° 908, juillet.

ruraux (l'Ain, l'Aveyron, la Mayenne, la Lozère et le Jura) présentent les taux les plus faibles. Les départements d'outre-mer restent les zones les plus touchées, avec des niveaux nettement supérieurs à 30 %.

Encadré 1.1. **Marchés du travail, chômage, taux d'emploi et taux d'activité**

Selon les données d'EUROSTAT, le taux de chômage enregistré en France au 1^{er} trimestre 2005 (10.2 %) était supérieur à celui de l'UE 25. Le chômage est le plus faible à l'Ouest et au Centre (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Auvergne et Limousin (autour de 8 %). Il est le plus élevé dans le Nord et le Sud (Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et PACA) autour de 12 à 13 %. Malgré des taux plus élevés que le reste de l'Europe, la concentration territoriale du chômage en France est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE. L'indice de concentration géographique est en particulier inférieur au Royaume-Uni, à l'Espagne et à l'Italie. Si les disparités régionales en termes de chômage sont modérées au regard des normes internationales, elles ne sont pas pour autant négligeables. Ceci est d'autant plus vrai que les taux régionaux ont progressé partout au cours des deux dernières décennies¹.

La part de la population d'âge actif employée, quant à elle, est l'une des plus basses de la zone de l'OCDE, caractérisée par une faible présence de travailleurs jeunes et âgés. Moins d'un jeune sur quatre travaille, et seulement un sur trois des travailleurs âgés de 55 à 65 ans a un emploi, ce qui montre l'existence d'un potentiel sous-exploité considérable. Les faibles taux d'activité économique², outre qu'ils constituent une caractéristique à long terme du marché du travail français, n'ont cessé de reculer depuis 1981. L'Alsace, la Lorraine et le Languedoc-Roussillon sont les seules régions où ils se sont redressés entre 1981 et 2001. En 2001, quelque 55 % de la population française étaient active au plan économique. L'écart entre les régions était substantiel. L'Ile-de-France (62 %), l'Alsace (59 %) et la région Rhône-Alpes (57.7 %) sont les régions qui affichaient les taux de participation les plus élevés au marché du travail. En revanche, moins d'un tiers de la population était économiquement actif en Corse.

Le marché du travail français souffre par ailleurs de faibles taux d'emploi (pourcentage des personnes âgées de 15 à 64 ans en activité dans la population de la même tranche d'âge). Entre 1996 et 2001, ces taux se sont sensiblement redressés pour passer de 60 % à 63 %, au niveau national par suite de la mise en œuvre de politiques d'insertion des jeunes et des personnes peu qualifiées sur le marché du travail. Toutefois, les disparités régionales à cet égard se sont aussi creusées (le coefficient de variation est passé de 8.6 % à 8.9 %). L'Ile-de-France et l'Alsace affichent les taux d'emploi les plus élevés. Deux tiers de la population âgée de 15 à 64 ans y exerçaient une activité professionnelle en 2001. Les régions en fin de liste étaient la Corse (42 %), le Nord-Pas-de-Calais (54 %) et le Languedoc-Roussillon (55 %), dont les taux d'emploi étaient nettement inférieurs à la moyenne nationale.

Encadré 1.1. **Marchés du travail, chômage, taux d'emploi et taux d'activité** (suite)

Le taux élevé de chômage des jeunes (moins de 25 ans) est un problème persistant du marché du travail français. Si, en 2003, les taux de chômage pour l'ensemble de la population étaient proches de la moyenne de l'UE 25, le pourcentage des moins de 25 ans sans emploi était encore plus important en France. Comme on aurait pu s'y attendre, la situation est encore pire dans les régions qui affichent des taux de chômage très élevés. Ainsi, la moitié environ des jeunes actifs de moins de 25 ans vivant en Guadeloupe, à la Réunion et à la Martinique est au chômage. En France métropolitaine, le Nord-Pas-de-Calais affiche le taux le plus élevé de chômage des jeunes (27.9 %), et la Bourgogne le plus faible (14 %). Il apparaît toutefois clairement que le problème est général, concernant l'ensemble des territoires. Par conséquent, le chômage des moins de 25 ans demeure substantiel même dans les régions plus dynamiques de l'Ouest et du Sud et dans les régions rurales qui enregistrent des taux de chômage globaux modérés.

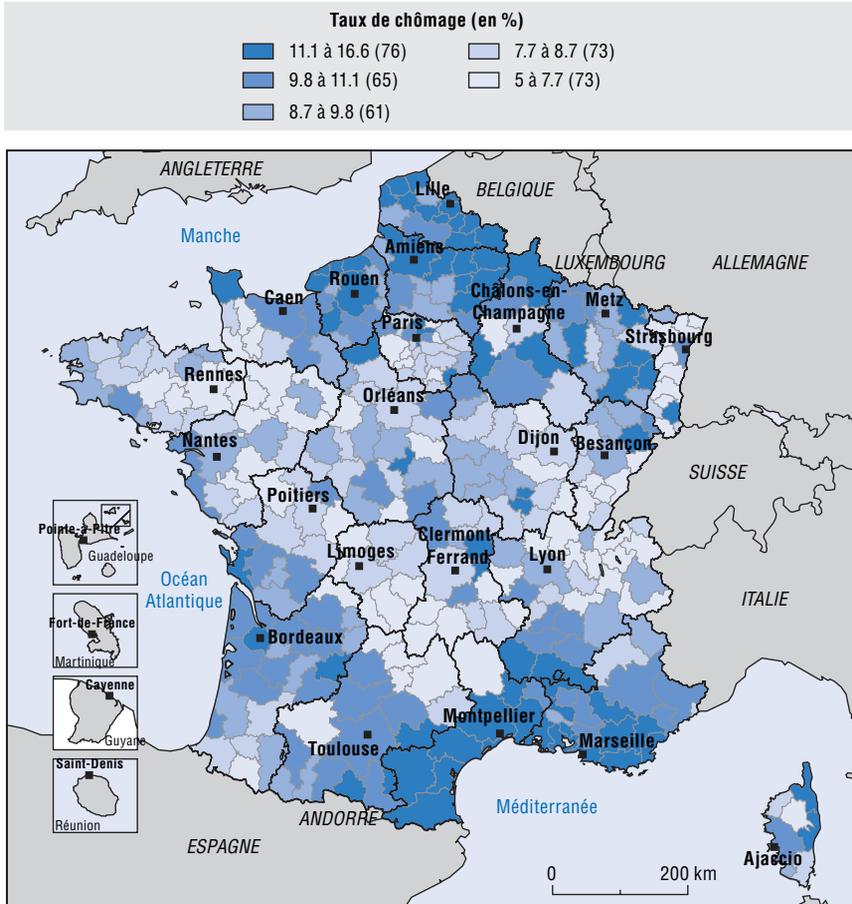
1. Panorama des régions de l'OCDE, 2005.
2. Pourcentage de la population exerçant une activité professionnelle.

Ces constats montent que les questions de cohésion territoriale se posent souvent davantage au niveau du bassin d'emplois ou du bassin de vie et de manière générale à une échelle infrarégionale. Le jeu combiné des choix résidentiels aux différents âges de la vie et selon les niveaux de vie, les logiques d'implantations des activités plus ou moins qualifiées conduisent parfois à une différenciation très marquée entre espaces locaux mêmes voisins qui appellent des politiques spécifiques: oppositions entre zones résidentielles et productives, zones rurales en déprise, persistance de quartiers fragiles au sein des agglomérations...

Une concurrence européenne et internationale accrue pour la région Ile-de-France

La région Ile-de-France se situe au 16^e rang selon le classement de l'OCDE de 66 régions métropolitaines de plus de deux millions d'habitants, et au troisième rang de ce classement pour les métropoles européennes (ordonnées suivant leur PIB par tête) – voir tableau 1.1. Cependant, la croissance du PIB par habitant en Ile-de-France entre 1995 et 2002 n'a été que de 2.1 %, ce qui est nettement inférieur à des métropoles comme Londres, Manchester, Stockholm, Rome ou Madrid (graphique 1.1).

Carte 1.5. Taux de chômage (au dernier trimestre 2004)



Source : INSEE (2005, 2^e trimestre) – chaque DOM est considéré comme une zone d'emploi à part entière. DATAR – Observatoire des Territoires.

La compétition entre grandes régions métropolitaines s'est accrue en Europe et dans le monde, chacune développant des stratégies spécifiques pour favoriser la croissance des entreprises les plus viables et attirer les nouvelles activités en son sein. La situation favorable de l'Ile-de-France en matière d'implantation d'entreprises étrangères et d'IDE est réelle, mais cette situation favorable est fragile face à la concurrence d'autres métropoles. La région capitale a de nombreux atouts notamment en matière de recherche et d'innovation (les domaines de haute technologie représentent 700 000 emplois dont 50 % dans les services) mais la dispersion des efforts, les difficultés de coopération entre entreprises et institutions de recherche et

Tableau 1.1. **PIB par tête de 66 régions métropolitaines des pays de l'OCDE**

Région métropolitaine	Année	Population	PIB réel par tête (USD PPA)	PIB par tête national (USD PPA)	Rapport régional/national	Classement par PIB/tête	
États-Unis	Boston	2002	3 304 030	80 780	36 121	2.24	1
États-Unis	San Francisco	2002	1 673 765	66 079	36 121	1.83	2
États-Unis	Seattle	2002	2 433 901	49 673	36 121	1.38	3
États-Unis	New York	2002	9 185 826	48 869	36 121	1.35	4
États-Unis	Denver	2002	2 158 288	46 750	36 121	1.29	5
Japon	Tokyo	2001	12 138 000	46 555	26 493	1.76	6
États-Unis	Washington	2002	5 162 029	45 815	36 121	1.27	7
États-Unis	Dallas	2002	3 689 427	45 237	36 121	1.25	8
États-Unis	San Diego	2002	2 813 678	44 426	36 121	1.23	9
Allemagne	Région Munich-Ingolstadt	2002	2 936 300	44 285	26 613	1.66	10
Royaume-Uni	London	2002	7 371 200	43 295	26 954	1.61	11
États-Unis	Los Angeles	2002	9 630 575	42 677	36 121	1.18	12
États-Unis	Houston	2002	4 346 443	42 656	36 121	1.18	13
États-Unis	Minneapolis-St-Paul	2002	3 056 652	42 170	36 121	1.17	14
États-Unis	Chicago	2002	8 290 146	42 158	36 121	1.17	15
France	Ile-de-France	2002	11 106 700	42 004	26 955	1.56	16
Italie	Milan	2002	3 713 400	41 856	27 028	1.55	17
États-Unis	Atlanta	2002	4 310 754	41 269	36 121	1.14	18
États-Unis	Portland-Vancouver	2002	1 986 486	38 712	36 121	1.07	19
États-Unis	Baltimore	2002	2 653 817	38 661	36 121	1.07	20
États-Unis	Philadelphia	2002	4 989 901	38 538	36 121	1.07	21
États-Unis	Phoenix	2002	3 259 000	38 325	36 121	1.06	22
Allemagne	Darmstadt	2002	3 755 000	37 556	26 613	1.41	23
États-Unis	Cleveland	2002	2 204 453	37 334	36 121	1.03	24
Suède	Stockholm	2002	1 844 700	37 066	26 901	1.38	25
États-Unis	Pittsburgh	2002	2 278 401	36 868	36 121	1.02	26
États-Unis	Detroit	2002	4 404 088	36 716	36 121	1.02	27
États-Unis	Tampa-St Petersburg	2002	2 441 379	35 840	36 121	0.99	28
États-Unis	St-Louis	2002	2 588 142	35 624	36 121	0.99	29
Allemagne	Région Hamburg	2002	3 108 000	35 565	26 613	1.34	30
Canada	Toronto	2003	5 114 549	34 505	31 070	1.11	31
Pays-Bas	Noord-Holland	2002	2 566 300	34 485	29 517	1.17	32
Italie	Rome	2002	3 714 000	33 702	27 028	1.25	33
Allemagne	Stuttgart	2002	3 975 100	33 576	26 613	1.26	34
USA	Miami	2002	2 286 228	33 111	36 121	0.92	35
États-Unis	Turin	2002	2 168 800	32 518	27 028	1.20	36
Japon	Aichi	2001	7 087 000	31 660	26 493	1.20	37
Allemagne	Karlsruhe	2002	2 708 300	31 254	26 613	1.17	38
Allemagne	Rheinland	2002	6 652 100	31 221	26 613	1.17	39
Pays-Bas	Zuid-Holland	2002	3 431 900	30 772	29 517	1.04	40

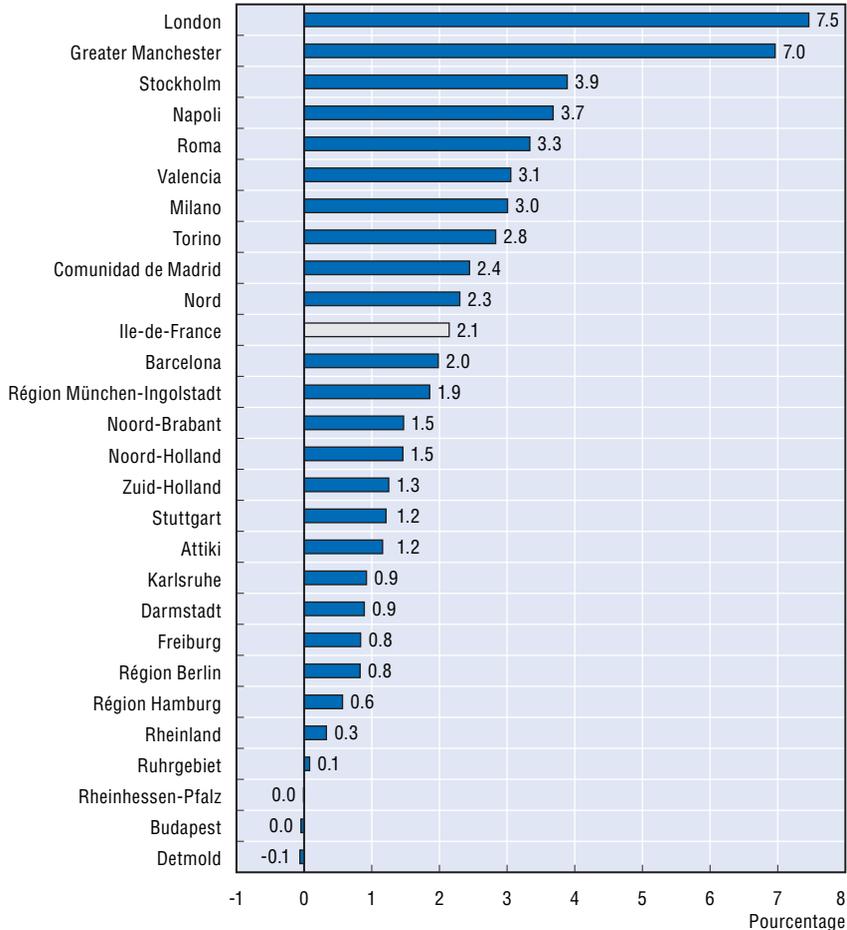
Tableau 1.1. **PIB par tête de 66 régions métropolitaines des pays de l'OCDE (suite)**

Région métropolitaine	Année	Population	PIB réel par tête (USD PPA)	PIB par tête national (USD PPA)	Rapport régional/national	Classement par PIB/tête	
Japon	Osaka	2001	8 818 000	29 866	26 493	1.13	41
Espagne	Comunidad de Madrid	2002	5 499 800	29 548	22 061	1.34	42
Canada	Vancouver	2003	2 140 602	29 345	31 070	0.94	43
Pays-Bas	Noord-Brabant	2002	2 395 700	29 211	29 517	0.99	44
Canada	Montreal	2003	3 577 386	28 750	31 070	0.93	45
Allemagne	Freiburg	2002	2 163 600	26 333	26 613	0.99	46
Espagne	Barcelona	2002	4 854 000	25 934	22 061	1.18	47
Allemagne	Detmold	2002	2 066 200	25 543	26 613	0.96	48
Allemagne	Rheinhessen-Pfalz	2002	2 013 500	25 164	26 613	0.95	49
Royaume-Uni	Greater Manchester	2002	2 522 500	24 916	26 954	0.92	50
Japon	Kanagawa	2001	8 570 000	23 872	26 493	0.90	51
Corée	Seoul	2003	10 024 308	23 622	20 516	1.33	52
Allemagne	Ruhrgebiet	2002	6 747 000	23 553	26 613	0.89	53
France	Nord	2002	2 564 300	23 189	26 955	0.86	54
Hongrie	Budapest	2002	2 826 900	22 700	13 848	1.64	55
Japon	Fukuoka	2001	5 032 000	22 161	26 493	0.84	56
Espagne	Valencia	2002	2 238 700	22 037	22 061	1.00	57
Allemagne	Région Berlin	2002	5 101 000	21 769	26 613	0.82	58
Japon	Chiba	2001	5 968 000	21 448	26 493	0.81	59
Corée	Gyeonggi	2003	9 846 778	19 204	20 516	1.08	60
Japon	Saitama	2001	6 978 000	18 955	26 493	0.72	61
Grèce	Attiki	2002	3 910 100	18 136	17 100	1.06	62
Corée	Incheon	2003	2 615 133	18 044	20 516	1.02	63
Italie	Naples	2002	3 067 900	17 364	27 028	0.64	64
Corée	Busan	2003	3 685 290	15 627	20 516	0.88	65
Corée	Daegu	2003	2 547 231	12 911	20 516	0.73	66

PPA : Parité de pouvoir d'achat.

Note : 1) Les données pour les régions européennes proviennent de EUROSTAT au niveau TL2 ou TL3. 2) Les données pour le Japon et la Corée sont celles des offices statistiques nationaux. 3) Les données sur la population métropolitaine proviennent de l'American Community Survey 2002 Profile of the US Census Bureau qui est limitée aux ménages et exclue la population vivant dans des institutions, collèges dortoirs et autres groupes. 4) Les statistiques de population pour Minneapolis St-Paul, MN-WI MSA proviennent du Real Estate Center at Texas A&M University www.recenter.tamu.edu. 5) Pour Portland-Vancouver, OR-WA PMSA elles viennent du Metro Regional Data Book (janvier 2005) pour www.metro-region.org. 6) Les données de population pour Phoenix-Mesa MSA viennent du Greater Phoenix Economic Council www.gpec.org. 7) Pour Washington D.C. PMSA et Baltimore PMSA, elles proviennent de la Fédération for American Immigration Reform: Metro Area Factsheet www.fairus.org. 8) Les données de PIB des régions métropolitaines américaines ont été rassemblées par l'US Conference of Mayors, www.usmayors.org.

Source : Base de données territoriales de l'OCDE.

Graphique 1.1. **Croissance du PIB par tête dans un échantillon de régions (1995-2002)**

Source : EUROSTAT.

l'insuffisance de réactivité des entreprises sont des handicaps⁵. Même si la productivité de la main-d'œuvre est forte en Ile-de-France plaçant la région au 6^e rang des 66 régions du tableau 1.1, elle est maintenant en PIB/tête devancée par Munich et Londres et rattrapée par Milan.

Il reste que, compte tenu du poids de la région Ile-de-France dans l'économie française, concentrant notamment 45 % des emplois les plus qualifiés du pays (DATAR, 2003) et du rôle de Paris en tant que ville internationale, l'accroissement de la compétitivité de la région capitale demeure une question cruciale pour la politique régionale française.

Développement des métropoles françaises en dehors de l'Ile-de-France

La dynamique migratoire en dehors de l'Ile-de-France a un impact important sur les zones métropolitaines de province, et sur la politique urbaine nationale en faveur des métropoles.

L'évolution de la population des 354 aires urbaines entre 1954 et 1999 fait ressortir l'exceptionnelle période d'expansion que l'ensemble des villes a connue. La moitié des aires urbaines s'est accrue au minimum de 50 % et même une cinquantaine ont vu leur population doubler (DATAR, 2005). La plupart des métropoles régionales ont crû plus vite que Paris depuis 1975, notamment dans le quart sud-est du pays et, plus récemment, à l'ouest. Aujourd'hui, 80 % de la population en France est citadine et plus de 60 % des Français résident dans une aire urbaine de plus de 100 000 habitants. Quelques-unes de ces villes (par exemple, Lyon, Lille, Nice, Strasbourg) se renforcent comme pôles européens en particulier du fait de leur bonne accessibilité, de leur dynamisme culturel, et de la diversification en cours de leur base économique.

Néanmoins, en dépit de cette croissance, la taille des villes françaises, mise à part Paris, demeure petite en comparaison avec d'autres pays européens. Elles n'apparaissent que dans la 4^e classe : c'est-à-dire les grandes villes d'importance européenne (voir encadré 1.2). Aucune ville française – en dehors de Paris – n'atteint ainsi le stade de métropole de rang « mondial » identifié par la DATAR (classe 1, voir tableau 1.2). De manière générale l'armature urbaine (les villes de plus de 200 000 habitants) peine à se comparer aux centres urbains européens les plus importants notamment du fait dans la très grande majorité des villes françaises de services financiers peu développés, d'un rayonnement scientifique faible et d'une activité modeste en matière de foires et de congrès internationaux.

Encadré 1.2. Classification de la DATAR de 180 villes d'Europe

Une étude commanditée par la DATAR a établi un classement global pour 180 villes d'Europe, selon 15 indicateurs de rayonnement (accessibilité, présence de grands groupes, importance des services financiers, tourisme urbain, intensité de la recherche, activités de congrès, développement culturel, démographie, etc.). L'échelle d'analyse est celle de l'agglomération, mesurée comme la continuité urbaine.

Cette étude classe les villes européennes en sept catégories : 1) métropoles de rang mondial; 2) métropoles européennes majeures; 3) métropoles européennes; 4) grandes villes d'importance européenne; 5) grandes villes à potentiel européen; 6) villes d'importance nationale affirmée; 7) autres villes d'importance nationale (voir tableau 1.2).

Tableau 1.2. Rayonnement européen des villes
Répartition des villes par pays et par classe

	Classe							Total par pays
	1 (rang mondial)	2	3	4	5	6	7	
Allemagne			2	4	4	7	17	34
Autriche			1			2	1	4
Belgique			1		1	1	3	6
Danemark				1				1
Espagne		1	1		6	6	8	22
Finlande				1			2	3
France	1			3	7	9	10	30
Grèce				1	1			2
Irlande				1				1
Italie		1	1	1	4	7	8	22
Luxembourg					1			1
Norvège				1				1
Pays-Bas		1			2	2	7	12
Portugal			1		1			2
Royaume-Uni	1				5	3	22	31
Suède			1		1		1	3
Suisse				2	1	2		5
Total par classe	2	3	8	15	34	39	79	180

Source : « Les villes européennes. Analyse comparative », Céline Rozenblat, Patricia Cicille, Paris : La Documentation française (DATAR, 2003), 94 p.

Les 78 aires urbaines françaises de plus de 100 000 habitants regroupent néanmoins 84 % des emplois métropolitains supérieurs (DATAR, 2005), c'est-à-dire les emplois les plus liés à l'économie du savoir, de l'innovation et de la décision⁶. L'aire urbaine de Paris se singularise. Alors qu'elle a globalement perdu des emplois entre 1990 et 1999 (-0.6 % en neuf ans), elle a au contraire gagné un grand nombre d'emplois métropolitains supérieurs (+11.7 %) durant cette période.

Le constat de la contribution essentielle des villes au développement économique national s'est traduit par une réorientation récente de la politique régionale française, en faveur d'un soutien plus actif à la compétitivité économique des grandes métropoles. La DATAR a ainsi récemment initié la politique des projets métropolitains, qui vise à stimuler la coopération entre grandes agglomérations et à agir sur les accélérateurs de rayonnement des métropoles (voir chapitre 2).

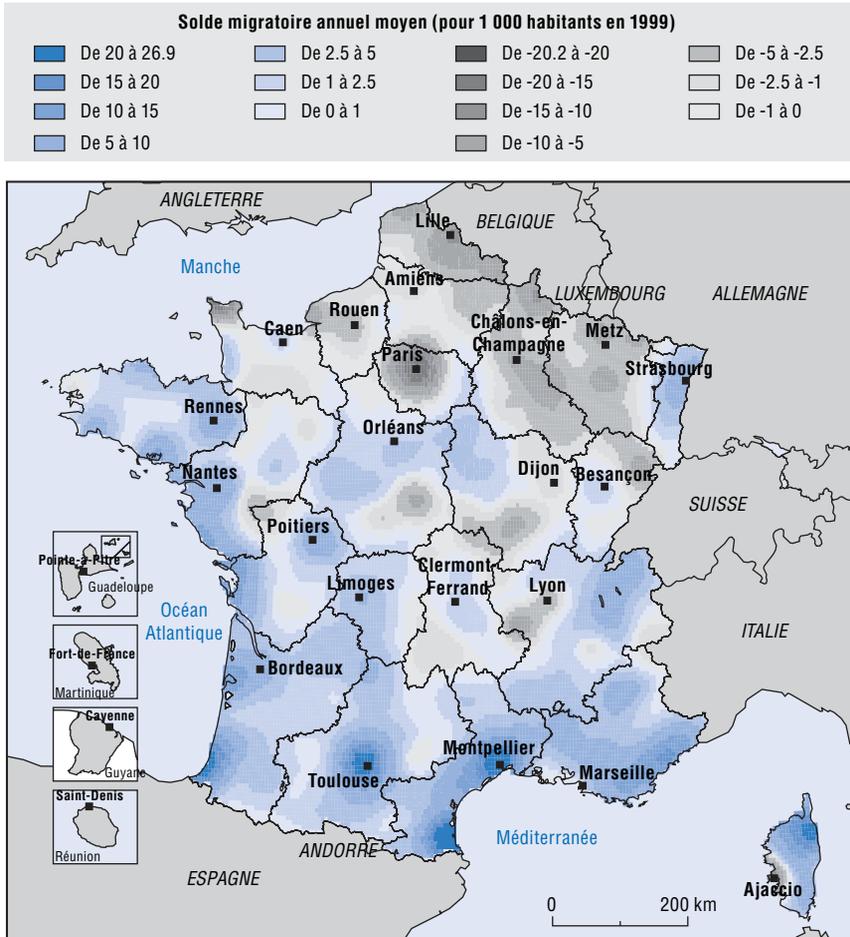
Regain de signes de vitalité dans certaines zones rurales

L'autre grande tendance que l'on observe est le regain de signes de vitalité dans un certain nombre de régions rurales. Ces signes de dynamisme sont alimentés par l'arrivée de populations nouvelles, y compris dans des territoires isolés. Il existe des potentiels d'attractivité (cadre de vie, qualité de l'alimentation, préservation de l'environnement) et même de compétitivité (services, télétravail, entrepreneuriat, aménités, tourisme vert) dans les zones rurales. Le paysage rural se présente donc comme beaucoup moins homogène que dans le passé, ce qui conduit à la recherche de politiques rurales plus diversifiées.

Il faut constater que, malgré la diminution continue de l'emploi dans l'agriculture, les espaces ruraux ont gagné des emplois nets pendant la période 1990-99, avec une forte croissance dans les services. Le rôle de l'industrie est aussi à souligner. Sa présence peut être très importante dans les zones rurales (plus de 40 % de l'emploi dans un quart des bassins ruraux) et relativement diffuse. La bonne résistance de l'industrie peut tenir à différents facteurs : des qualifications locales particulières avec des rémunérations plus faibles, des capacités d'organisations locales du tissu d'entreprises (« clusters » locaux),... Il est évident cependant que les régions d'agriculture traditionnelle ou d'industries manufacturières traditionnelles et où la densité de la population a diminué de façon importante sont confrontées à des problèmes pressants. En même temps, d'autres types de régions, y compris celles qui ont des secteurs de fabrication importants (agro-alimentaire mais aussi d'autres secteurs tels que le tourisme) se portent bien.

Selon le rapport de la DATAR, *Quelle France rurale pour 2020 ?*, une dynamique démographique est à l'œuvre. Elle repose sur deux phénomènes clés. Premièrement, il y a un effet de périurbanisation qui s'accroît (carte 1.6). Dans un intervalle de dix ans de 1990 à 1999, la population périurbaine a augmenté de 8.8 millions à 12.25 millions. Plus de 75 % de ces nouveaux arrivants se sont installés dans des communes anciennement classées rurales (près de 5 000 communes concernées)⁷. La deuxième tendance est l'accroissement plus général de la population dans les zones qui restent à dominante rurale et cela, essentiellement grâce à l'arrivée de nouveaux résidents⁸. Entre 1990 et 1999, le solde migratoire de l'espace à dominante rurale est très nettement positif (+254 000 habitants) alors que le bilan naturel y est de plus en plus négatif (187 000 décès de plus que de naissances au cours de la même période). Plus important, cet excédent d'arrivées sur les départs ne concerne plus seulement les espaces ruraux à la périphérie des aires urbaines, mais touche aussi les communes rurales les plus éloignées des pôles urbains. Pour la première fois, le solde migratoire du rural dit « isolé » (au sens de l'INSEE) est devenu positif (+0.29 % par an sur la décennie 1990-99) principalement grâce à l'installation de nouveaux résidents, à la fois actifs et retraités, parfois

Carte 1.6. Migrations apparentes



Source : J.M. Zaninetti, d'après INSEE. DATAR – Observatoire des Territoires, 31 mai 2005.

d'origine étrangère⁹. Le pessimisme de longue date à propos du futur des régions rurales françaises a, dans une certaine mesure, été remplacé par une attitude prudente vis-à-vis du futur. L'espace à dominante rurale a retrouvé en 1999 la même population qu'en 1962, et la majorité des communes rurales ont connu une croissance nette de la population au cours de la période 1990-99 (INSEE, 2000)¹⁰. Cette tendance semble se consolider depuis. Fait remarquable des dernières années, dans les deux seules régions françaises dont le solde naturel est négatif, l'Auvergne et le Limousin, la population augmente à nouveau sous l'effet d'une attractivité en net progrès.

La décomposition de la migration interne en fonction de l'âge des migrants en 1999 soutient l'hypothèse d'une mobilité accrue, mais ajoute la dimension importante de l'âge des migrants comme facteur déterminant de la nature/direction de la migration. Par exemple, pas moins de 69 départements ont vu leur population de 15-24 ans diminuer entre 1990 et 1999 suite à l'exode des jeunes. Cette catégorie de population part généralement vers les centres urbains pour poursuivre des études ou trouver un emploi, ce qui peut avoir des retombées notables sur la dynamique démographique. L'Île-de-France joue un rôle central dans ces mouvements, en étant l'origine ou la destination de 40 % des flux migratoires interrégionaux entre 1999 et 2003, dans des sens différents selon les âges : l'Île-de-France, comme l'Alsace, autre région déficitaire, continue d'attirer fortement les jeunes pour des études ou un premier emploi. Inversement, dans les régions excédentaires de l'Ouest, le solde reste négatif pour les jeunes adultes. Seules quatre régions du Sud, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes sont excédentaires pour les jeunes de 20 à 29 ans. De manière générale, les régions rurales semblent cependant offrir moins d'ouvertures aux 15-24 ans que les régions urbaines puisque seules cinq régions rurales enregistrent des gains dus aux flux migratoires internes nets de cette tranche d'âge.

Les départements ruraux semblent par contre exercer un attrait supérieur sur les personnes d'âge actif (25-64 ans). Trente-neuf d'entre eux ont affiché des gains de population par suite des mouvements migratoires nets de cette tranche d'âge. C'est également le cas de 20 départements intermédiaires. Le Var, (département côtier du sud-est de la France) est le département qui a le plus profité de l'arrivée de personnes d'âge actif (5.2 %). En revanche, tous les départements urbains (sauf deux) ont perdu une partie de leur population dans cette fourchette d'âge. Par ailleurs, le Var a également été le département qui a enregistré la plus forte hausse démographique (1.6 %) résultant de l'arrivée de personnes âgées au cours des années 90. Dix-huit autres départements intermédiaires ont gagné en population grâce à la réinstallation des personnes de plus de 65 ans, mais celles-ci ont surtout été séduites par les zones rurales. Pas moins de 51 départements ruraux ont accueilli des flux positifs de personnes du troisième âge, les Alpes-Maritimes étant le seul territoire urbain à connaître une évolution analogue.

1.3. Les performances économiques du pays et des régions

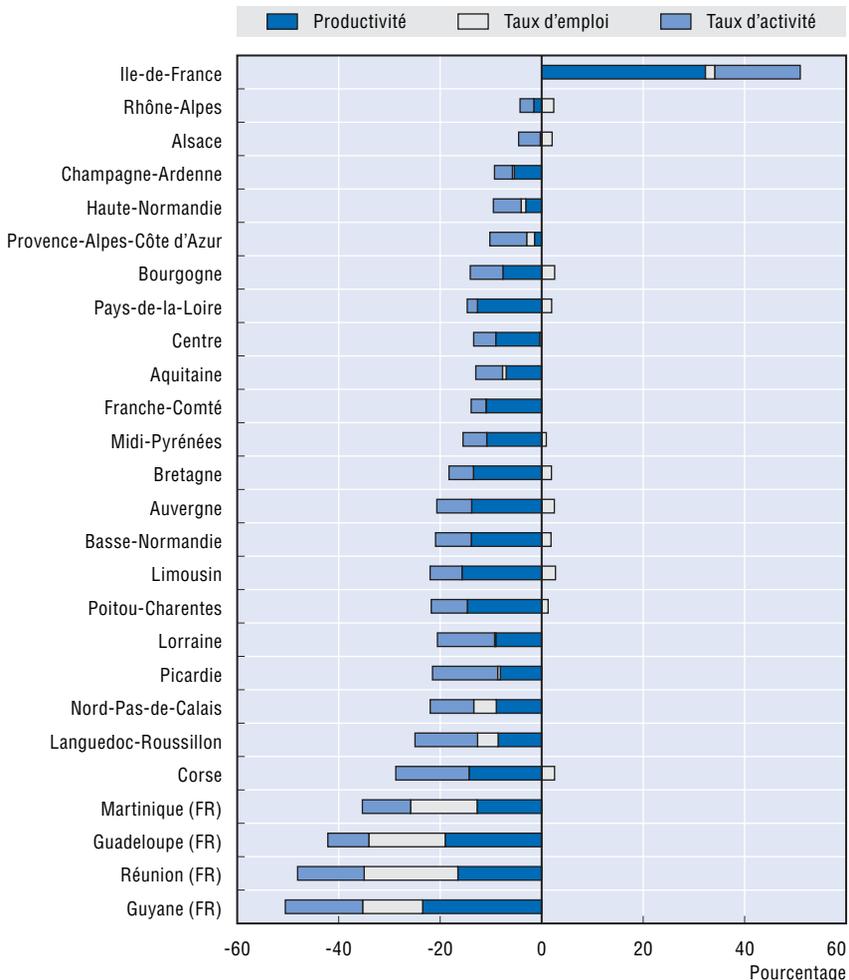
Ces tendances territoriales traduisent une certaine consolidation de la cohésion territoriale du pays du moins à l'échelon des régions. Les comparaisons internationales montrent d'ailleurs que la concentration géographique du PIB est relativement modérée et inférieure à la moyenne OCDE. Il reste que les performances économiques du pays sont fortement dépendantes d'un petit nombre de régions. Quatre d'entre elles (Île-de-France,

Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais) assurent la moitié de la production. Le revenu disponible est en revanche plus également réparti que le PIB/tête grâce aux politiques de transfert. Le redéploiement territorial récent a accentué cette tendance qui pourrait se renforcer à l'avenir avec le vieillissement de la population.

Différences de PIB par tête

En 2002, l'Ile-de-France était la seule région à afficher un PIB par habitant supérieur à la moyenne nationale de 51 % (voir graphique 1.2). Ce haut niveau

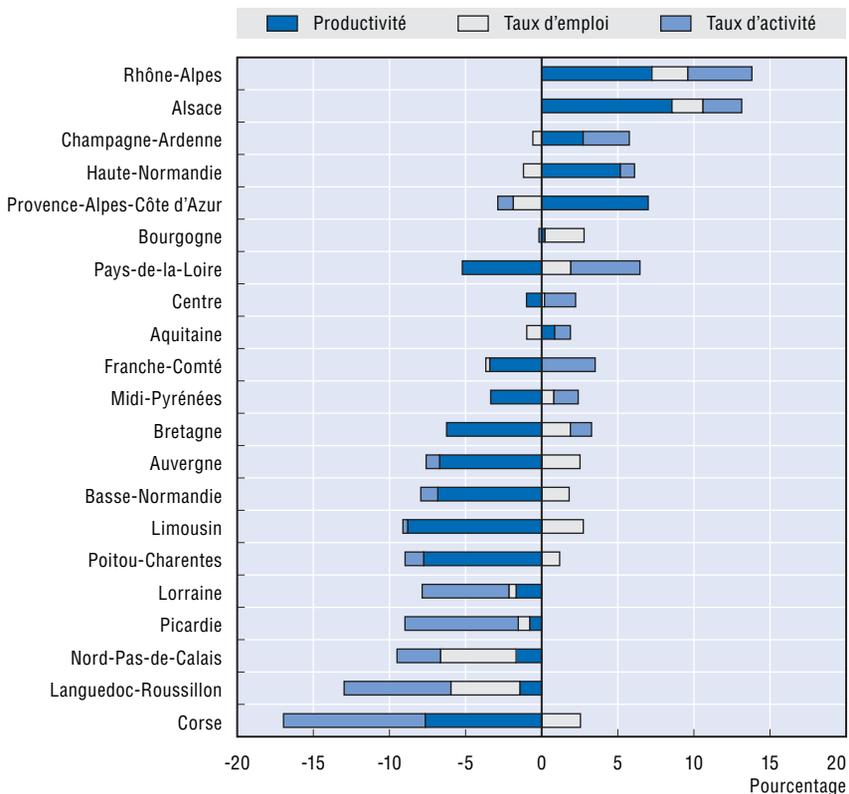
Graphique 1.2. **Décomposition des écarts de PIB par habitant dans les régions, 2002**



de PIB apparaît principalement comme l'effet de deux facteurs: la productivité de la main-d'œuvre, qui explique un écart positif du PIB par tête de 32 % par rapport à la moyenne nationale, et le taux d'activité (+17 %). En fait, la contribution du taux d'emploi au PIB par tête en Ile-de-France (+2 %) est en ligne avec celle de certaines régions (Alsace, Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Basse-Normandie) et même au-dessous d'autres (Auvergne, Bourgogne et Corse), où le taux d'emploi semble expliquer un écart positif de 3 % du PIB par tête par rapport à la moyenne nationale.

L'ampleur de l'écart entre l'Ile-de-France d'un côté, et les DOM de l'autre, dissimule d'importantes différences structurelles. Pour cette raison, ces régions ne sont pas prises en considération dans le graphique 1.3. Celui-ci montre que la grande majorité des régions avec un PIB/tête supérieure à la moyenne doit cette performance à leur niveau de productivité élevé. Les Pays-de-la-Loire et la

Graphique 1.3. **Décomposition des écarts de PIB par habitant dans les régions, Ile-de-France et DOM exclus, 2002**



Source : Base de données territoriales de l'OCDE.

Franche-Comté sont les seules régions où de bons taux d'emploi et d'activité permettent de compenser un niveau de productivité moindre.

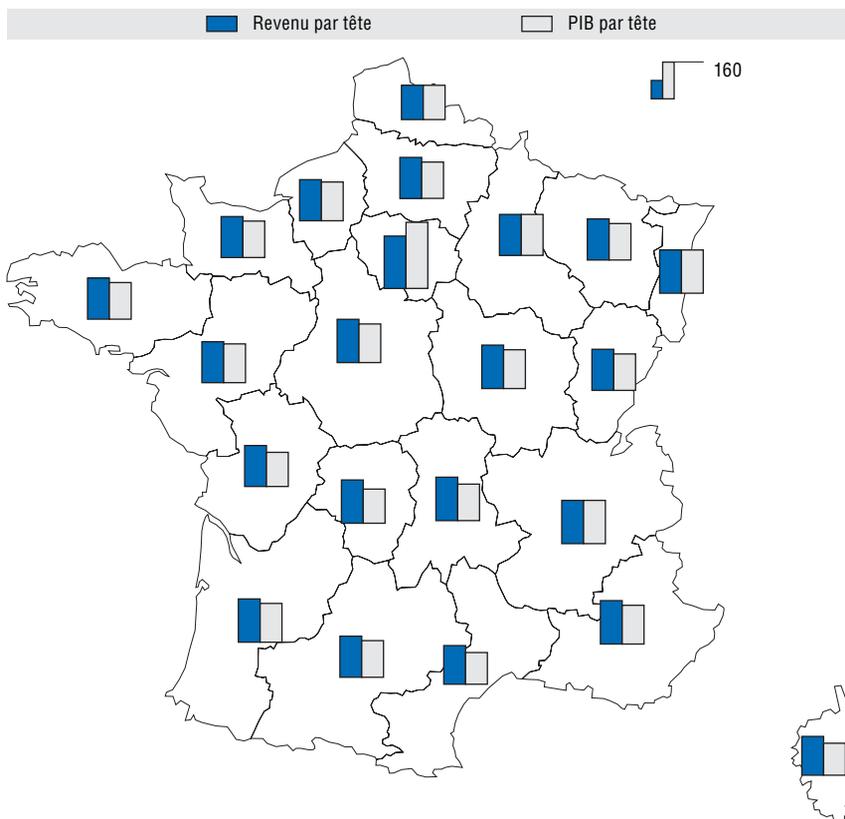
Parmi les régions avec un PIB par tête au-dessous de la moyenne, on peut distinguer deux groupes. Un premier groupe (de Midi-Pyrénées au Limousin) est caractérisé par un écart du PIB négatif, mais modéré, grâce à un taux d'emploi (ainsi que d'activité en Midi-Pyrénées et en Bretagne) au-dessus de la moyenne qui fait contreponds à un niveau de productivité très bas. Le second groupe, par contre, qui est caractérisé par un écart de productivité plus réduit, affiche un PIB par tête considérablement au-dessus de la moyenne à cause de taux d'emploi et, surtout, d'activité qui sont très faibles.

Impact des politiques de redistribution

Les écarts régionaux sont moins importants lorsque l'on considère les revenus disponibles car les mécanismes de redistribution font sentir leurs effets. Ainsi, la région Ile-de-France, qui représente environ un tiers de la production nationale ne capture que 20 % du revenu national. Comme le montre la carte 1.7, qui compare le PIB régional par habitant et le revenu régional disponible par habitant, à part l'Ile-de-France seules l'Alsace et la région Rhône-Alpes ont un PIB/tête supérieur au revenu par tête. Mais l'écart dans ce cas est faible (1 à 2 %). Ces régions à excédents de revenus contribuent à la péréquation opérée via le budget de l'État et l'impôt. Les habitants de l'Ile-de-France bénéficient ainsi de salaires et de revenus de la propriété supérieurs de près de 50 % à la moyenne nationale par habitant, mais leurs paiements au titre des cotisations sociales et des impôts sont aussi supérieurs de 35 % et 69 % respectivement. Par conséquent, leur revenu disponible brut par habitant ne dépasse que de 22 % le revenu national. À l'inverse, il existe plusieurs régions où les prestations en espèces sont supérieures à la moyenne nationale (Limousin, Auvergne, Bourgogne, etc.), ainsi que des régions où les versements par habitant au titre des impôts et des cotisations sociales sont nettement inférieurs à la moyenne nationale (départements d'outre-mer). Cette différenciation spatiale se traduit par l'augmentation du revenu disponible brut dans ces régions.

Ces transferts (pensions et retraites, allocations, minima sociaux) représentent des parts substantiels des revenus disponibles régionaux variant entre 24.8 % du total des revenus pour la région Ile-de-France et 35.8 % pour le Languedoc-Roussillon et le Limousin. Ils sont à l'origine de dynamiques résidentielles fortes dans le cadre de la dissociation croissante constatée en France entre le choix du lieu de travail et celui du lieu de résidence. Ces dynamiques ont alimenté pour une part la relance rurale en suscitant une demande accrue pour des services de proximité. Si ces tendances ont des implications pour les politiques rurales, ces dynamiques doivent aussi être considérées dans leur dimension systémique et l'attention portée également sur les politiques pour les régions motrices qui permettent cette redistribution de revenus.

Carte 1.7. Revenu disponible et PIB par tête régionaux 1998



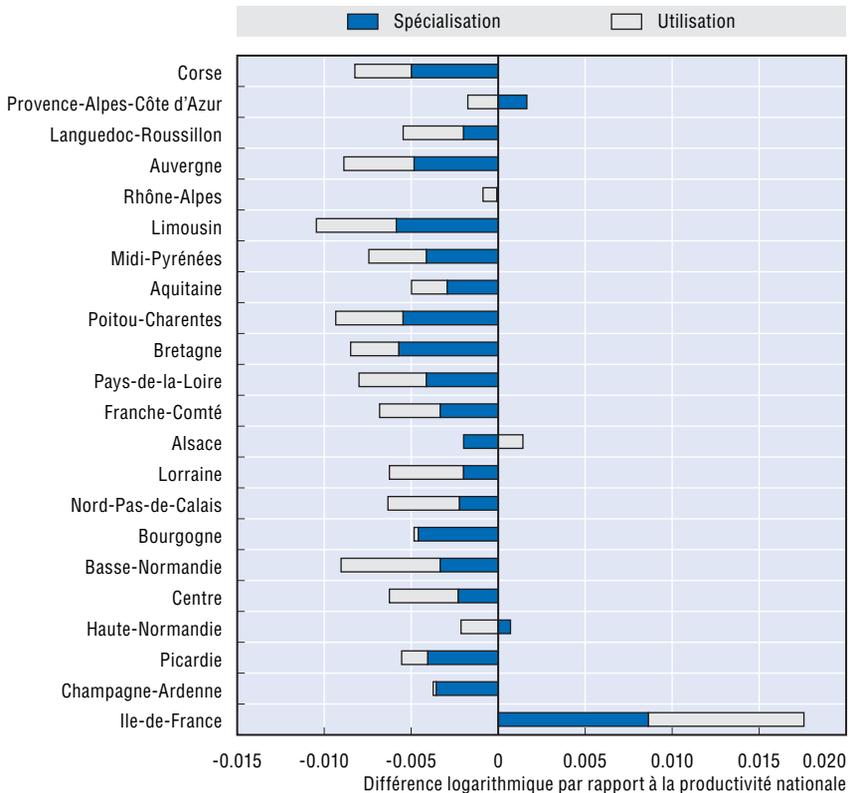
Source : Les chiffres du revenu par région et par habitant ont été communiqués par l'INSEE, Division des statistiques régionales, locales et urbaines (SEC95) tandis que les chiffres du PIB par habitant ont été communiqués par EUROSTAT.

1.4. Les principaux enjeux

Les différents facteurs affectant le PIB par habitant – la productivité, les infrastructures, l'entrepreneuriat ou les qualifications de la main-d'œuvre sont des sujets de préoccupation pour les pouvoirs publics. Certaines régions sont à l'évidence beaucoup mieux dotées que d'autres dans ces domaines et les disparités peuvent être importantes (par exemple pour l'économie du savoir et les dépenses pour l'innovation, les infrastructures haut débit ou le capital social favorable à l'entrepreneuriat). Pour être efficaces, il est nécessaire que les politiques de compétitivité territoriale s'ajustent à ces conditions locales et régionales variées. L'analyse détaillée des facteurs clé et notamment des dynamiques de productivité permet d'apprécier les enjeux et de se focaliser sur les problématiques majeures.

L'écart régional par rapport à la productivité moyenne nationale peut résulter de deux paramètres : la spécialisation dans des secteurs à haute (ou faible) valeur ajoutée et/ou une meilleure utilisation (ou la sous-utilisation) des ressources disponibles (technologie, infrastructures, etc.). Le graphique 1.4 présente une décomposition des effets de ces deux paramètres au niveau régional (TL2) à partir des données désagrégées de l'emploi de 36 secteurs. En 2000, seule l'Ile-de-France a affiché une productivité supérieure à la moyenne nationale. Ce résultat favorable tient presque autant à la spécialisation dans des secteurs à forte valeur ajoutée qu'à la meilleure utilisation des ressources disponibles. Par contre, les autres régions sont handicapées par leur spécialisation dans des branches moins productives (à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Haute-Normandie) et l'existence de ressources inexploitées (sauf l'Alsace). La spécialisation dans les secteurs à faible productivité est le problème crucial en Corse, en Auvergne, en Limousin, en

Graphique 1.4. **Décomposition des écarts de productivité régionaux par rapport à la moyenne nationale au niveau TL2, 2000**



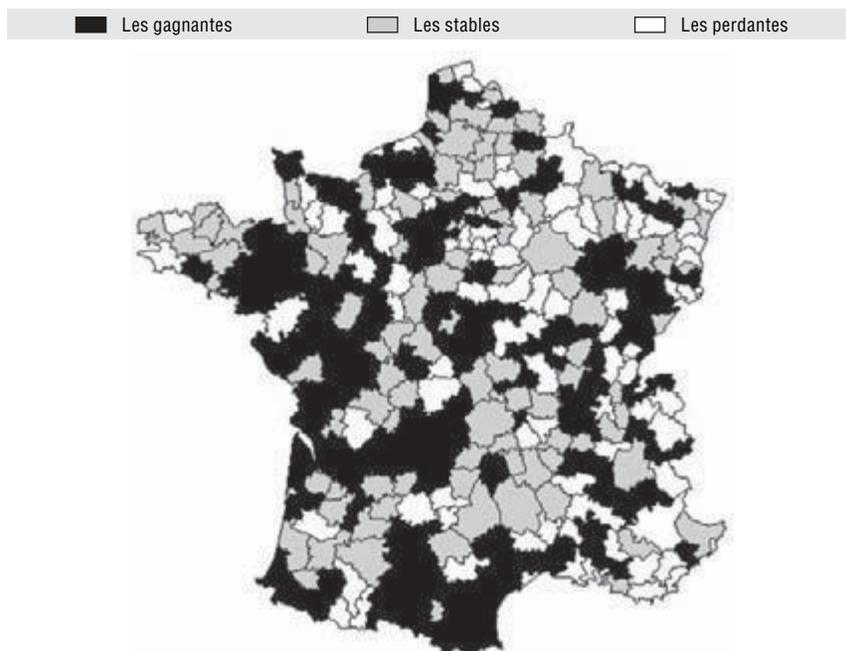
Source : INSEE, *Repérer les déterminants des performances régionales en France*, 2004.

Poitou-Charentes, en Bretagne, en Bourgogne, en Picardie et en Champagne-Ardenne, tandis que la présence de ressources inexploitées est plus prononcée en Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Centre et Haute-Normandie.

Le type de spécialisation et ses effets sur la productivité ont par ailleurs un impact sur la compétitivité internationale des territoires. Une étude du Commissariat général du plan¹¹ propose une typologie des zones d'emplois selon leur degré de vulnérabilité à la concurrence internationale, croisant le taux de couverture des exportations et des importations et la nature de la main-d'œuvre employée (carte 1.8). Le degré de vulnérabilité des sites est défini selon le degré d'exposition des activités à la concurrence internationale. Globalement, les zones d'emplois les plus fragiles sont en nombre de zones et en nombre d'emplois relativement limitées (40 zones et moins de 7 % de l'emploi national). Parmi ce groupe, treize zones cumulent le double handicap d'une grande fragilité au commerce international (avec plus de 30 % d'emploi dans les activités à risque très élevé) et de caractéristiques structurelles peu favorables (notamment spécialisation sectorielle, faible autonomie des établissements, faible technologie des unités productives, abondance de la

Carte 1.8. **Trois types de zones d'emploi**

Période 1994-2001



Source : Commissariat général du plan, Rapport sur la localisation des activités économiques et les stratégies de l'État, juin 2005.

main-d'œuvre peu qualifiée). Inversement, ce sont près de 4 zones d'emplois sur 10 qui ont une proportion d'emplois supérieure à la moyenne nationale dans des activités susceptibles de bénéficier du commerce international. Cette conclusion positive au regard de la capacité des régions françaises de rester compétitives émerge aussi d'une étude de l'OCDE¹², qui montre que sur la période 1980-99 l'augmentation du degré d'ouverture internationale de la France, mesuré par le commerce international de biens et de services¹³, est significativement associée à une augmentation du taux de croissance du PIB dans 23 départements.

Il paraît par contre difficile d'apprécier la vulnérabilité des territoires aux délocalisations. Si, dans la période récente (1995-2001), les délocalisations semblent avoir eu un effet limité sur l'emploi industriel (0.35 % de l'emploi industriel en moyenne d'après une étude de l'INSEE), certaines zones d'emplois ont été néanmoins plus durement frappées¹⁴. Ainsi, les délocalisations auraient touché d'après la même étude plus de 10 % de l'emploi dans six zones et 5 % dans 30 zones. Mais l'effet reste faible dans le reste du territoire (la France comprend 352 zones d'emplois). Par ailleurs, les zones les plus pauvres ou ayant le taux de chômage le plus élevé ne paraissent pas avoir été plus affectées que les zones riches et à faible chômage.

Les infrastructures

L'infrastructure semble moins le moteur du développement régional, en termes de rééquilibrage, que dans le passé. La position centrale de la France en Europe est déjà bien valorisée par un réseau de transport très étendu et très moderne. Les grands projets d'infrastructure créant des liaisons TGV et routières entre Paris et de nombreuses villes régionales dans le cadre d'un effort de développement concerté semblent avoir porté leurs fruits. L'amélioration des réseaux existants pour soutenir les tendances de rééquilibrage et d'ouverture vers l'Europe et les marchés internationaux reste un facteur clé de la compétitivité et de l'attractivité. Dans ces conditions, selon les prévisions de la DATAR, le déploiement du réseau routier peut se poursuivre en visant les objectifs suivants : 1) assurer la fluidité des grands axes de transit Nord-Sud, Benelux-Paris-Bordeaux-Espagne, d'une part et Benelux/Allemagne-Metz-Lyon-Italie/Espagne, d'autre part; 2) achever la réalisation de grandes liaisons autoroutières Est-Ouest, afin notamment d'améliorer les liaisons de la façade atlantique aux grands pôles européens. L'aménagement et le développement des infrastructures ferroviaires quant à eux répondent à trois préoccupations : 1) favoriser à la constitution d'un réseau de transport européen ferroviaire pour les voyageurs (TGV) et les marchandises (corridors européens de fret) – notamment via de nouvelles connexions avec l'Allemagne (TGV Est européen et TGV Rhin-Rhône), avec l'Italie (liaison nouvelle Lyon-Turin) et avec l'Espagne; 2) poursuivre le développement du réseau à grande vitesse pour une meilleure

desserte des métropoles régionales; et 3) améliorer la desserte des grandes villes qui resteraient à l'écart du réseau grande vitesse.

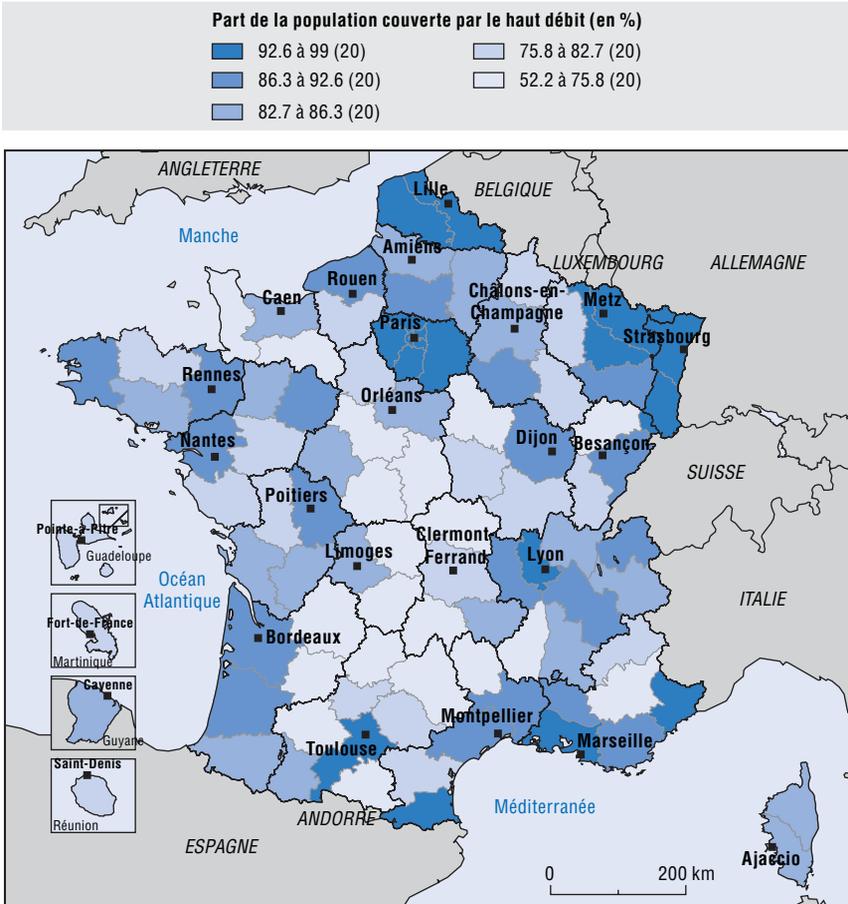
Le grand défi, comme pour le plupart des pays de l'OCDE, concerne l'accès aux technologies de l'information et de la communication, et à court terme l'accès haut débit. À première vue, la France a rattrapé son retard dans l'aménagement haut débit du territoire. Avec 24 millions d'internautes et 7.9 millions d'abonnés au haut-débit au 30 juin 2005, contre 6.5 millions d'abonnés au haut débit (dont 6.1 millions de lignes ADSL) au 1^{er} janvier 2005, 3.6 millions fin 2003 et 500 000 mi-2002, la France se situe dans le peloton de tête des pays européens. Avec un taux de pénétration ADSL de 16 % en nombre de lignes rapporté à la population totale, le pays se place désormais au-dessus de la moyenne européenne (15 %) après le Danemark, les Pays-Bas et la Belgique, mais devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. En pratique, le taux de pénétration est de 25 % des foyers et de 10 % de la population. Le parc de lignes xDSL augmente à un rythme de 12.9 % par trimestre et plusieurs technologies permettent maintenant d'accéder à l'Internet à haut débit¹⁵. La clientèle grand public constitue la grande majorité des abonnements à l'xDSL et au câble tandis que les autres technologies s'adressent plutôt à une clientèle « entreprise ». Alors que les technologies d'Internet sans fil étaient encore inexistantes en 2002, 5 % des internautes disposent déjà, aujourd'hui, au sein de leur foyer d'une connexion sans fil Internet. La France fait ici preuve d'un réel dynamisme d'innovation puisque l'on compte plus de 2 500 « hot spots » ouverts au public, le pays se situant au 3^e rang mondial pour l'équipement Wifi, après les États-Unis et la Grande-Bretagne. Malgré ces succès, il reste que de nombreuses zones enclavées et notamment de nombreux espaces ruraux ne sont pas encore connectés au réseau haut débit et que beaucoup demeure à faire pour atteindre un maillage satisfaisant de l'ensemble du territoire (carte 1.9).

L'innovation

Outre la spécialisation sectorielle et les infrastructures, la productivité est étroitement reliée à la capacité régionale d'innovation et d'utilisation des technologies.

Selon une étude de l'OST, bien que les indicateurs de dépôt de brevet par habitant montrent que le bilan de l'innovation de la France est inférieur à celui de pays plus petits (comme la Finlande ou la Suède), sa seule dimension la place parmi les trois premiers de l'UE 15 en termes de compétences en science et en technologie (ST). Malgré un recul de sa part dans les activités de ST de l'UE 15 (de 18.8 % en 1995 à 16.5 % en 2001), la France est passée de la troisième à la deuxième place derrière l'Allemagne (33 % en 2001) et devant le Royaume-Uni (13.5 % en 2001)¹⁶. Le nombre de familles de brevets triadiques (brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets, de l'« US Patent and Trademark Office » et de l'Office japonais des brevets) confirme que la

Carte 1.9. **Haut débit : couverture de la population (en décembre 2004)**



Source : ORTEL(c) (TACTIS/IDATE) (2004), décembre. DATAR – Observatoire des Territoires.

France se place derrière le Japon, l'Allemagne et les États-Unis, mais devant le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne¹⁷.

Dans la même étude, au niveau régional, l'Ile-de-France s'est classée en tête des régions de l'Union européenne, avec Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées installées au sixième, quinzième et trentième rangs respectivement. L'Ile-de-France est en tête de tous les classements régionaux dans tous les domaines de compétitivité à l'exception des textiles. Mais elle enregistre une chute de près de 20 % du niveau de l'indicateur agrégé entre 1995 et 2001, tandis que les régions d'Oberbayern et de Stuttgart, respectivement deuxième et troisième du classement, progressent de 25.3 % et 22.6 %. Par ailleurs, quatre régions françaises seulement (dans l'ordre Ile-de-France,

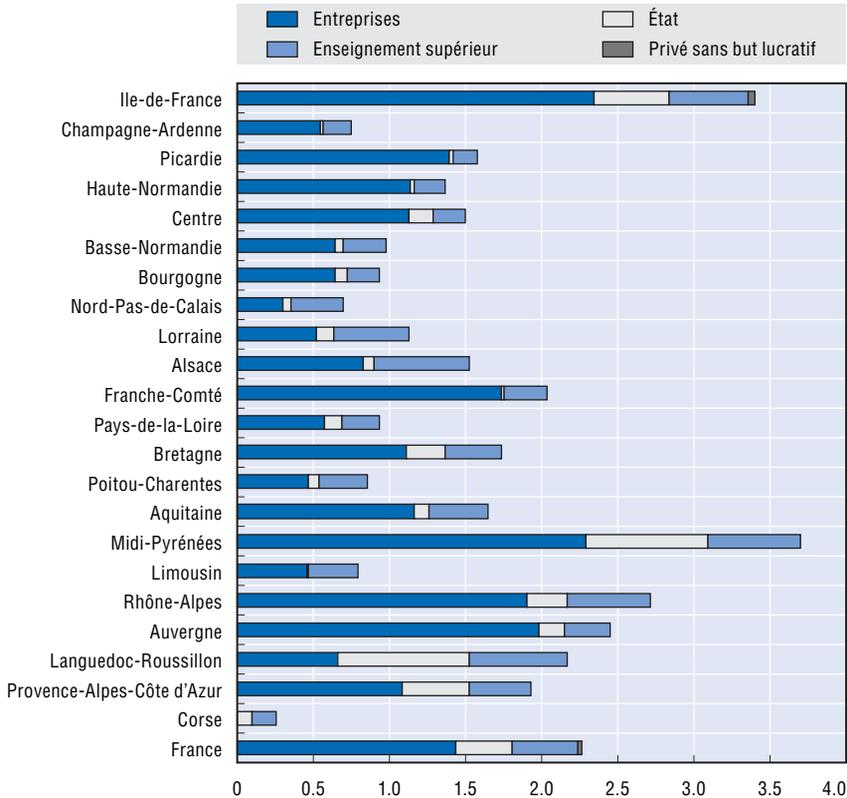
Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées) font partie des cinquante premières, contre dix-huit (sur quarante et une) pour l'Allemagne. De plus, alors que Rhône-Alpes perd trois places et Midi-Pyrénées cinq places, d'autres régions européennes, telles que la Catalogne (qui gagne quatorze places et se classe 29^e, juste devant Midi-Pyrénées), font preuve d'un dynamisme important. Par contre, la région Rhône-Alpes s'est placée au troisième rang dans celui de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelable, et la région Midi-Pyrénées au dix-septième rang pour l'aéronautique.

La concentration territoriale reste assez importante, avec les quatre régions l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées largement en tête. Deux aspects de cette concentration sont notables :

1. La concentration est généralement plus prononcée en ce qui concerne les compétences technologiques que scientifiques¹⁸. Si, dans le cas des secondes, l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes représentent respectivement 36.8 % et 12 % du total national, leurs parts montent à 43.5 % et 16 % pour les compétences technologiques. La moindre concentration spatiale des compétences scientifiques pourrait être liée aux travaux de recherche des organismes publics, généralement plus présents que les entreprises dans les régions périphériques. Toutefois, des variations régionales considérables sont aussi observables en termes d'intensité de R-D et de répartition territoriale des chercheurs¹⁹.
2. La plus grande part des dépenses de R-D dans des régions telles que Midi-Pyrénées (69 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (66 %), Aquitaine (61 %) sont consacrées aux industries de haute technologie. Dans d'autres régions, comme la Champagne-Ardenne (36 %) ou la Basse-Normandie (20 %), l'investissement dans la haute technologie est beaucoup moins important et plus d'un cinquième du budget est absorbé par des secteurs à faible technologie (graphique 1.5 et tableau 1.3).

Les activités de R-D et les activités de production ne coïncident pas nécessairement, du point de vue territorial, tout à la fois parce que de nombreuses activités productives ne recourent pas nécessairement aux activités de recherche pour se développer et aussi parce que le rayonnement des activités de R-D déborde très largement l'aire de la région dans laquelle elles se situent. Les activités d'innovation prennent cependant de plus en plus d'importance dans l'ensemble des secteurs économiques et mettent en lumière le rôle crucial des effets de synergie fondés sur la proximité entre activités de recherche et développement et de production par grand domaine technologique. À terme, il pourrait être de plus en plus nécessaire de remédier à cette coupure ou à ce déséquilibre spatial. Cette nécessité de nouvelles connections devrait avoir des

Graphique 1.5. **Dépenses de R-D par secteur au niveau territorial 2, 2002**
En pourcentage du PIB



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

implications importantes pour les politiques régionales (rapprochement avec la recherche universitaire régionale, développement de réseaux, promotion de coopérations interrégionales).

Comme l'a montré le rapport de la DATAR, *La France puissance industrielle* (2003), cette question de découplage des spécialisations industrielles et scientifiques se pose différemment suivant les régions. Le rapport distingue ainsi cinq groupes de régions pour caractériser l'équilibre entre capacités d'innovation et de production présentes sur leur propre territoire :

1. les régions associant une maîtrise étendue des compétences scientifiques et techniques et un fort potentiel industriel : Ile-de-France et Rhône-Alpes;
2. les régions présentant ce type d'équilibre entre les deux composantes mais avec un volume d'activité nettement moindre : Lorraine, Bretagne, Centre;

Tableau 1.3. Répartition des dépenses de R-D des entreprises en fonction de l'intensité technologique du secteur au niveau territorial 2, 2001

En pourcentage des dépenses totales de R-D

	A (%)	B (%)	C (%)	D (%)	E (%)	F (%)	Total (%)
Ile-de-France	35	40	2	2	6	15	100
Champagne-Ardenne	15	30	13	36	3	2	100
Picardie	4	66	19	9	1	2	100
Haute-Normandie	32	48	15	3	1	1	100
Centre	26	42	11	9	4	8	100
Basse-Normandie	n.d.	n.d.	3	20	2	20	100
Bourgogne	22	52	16	6	1	4	100
Nord-Pas-de-Calais	9	37	18	17	7	12	100
Lorraine	5	39	42	5	2	6	100
Alsace	25	49	5	13	2	7	100
Franche-Comté	9	85	2	1	0	3	100
Pays-de-la-Loire	49	20	11	8	5	7	100
Bretagne	44	11	3	3	1	37	100
Poitou-Charentes	17	62	n.d.	n.d.	n.d.	4	100
Aquitaine	61	15	1	4	10	10	100
Midi-Pyrénées	69	19	2	1	4	6	100
Limousin	11	77	3	4	3	3	100
Rhône-Alpes	38	36	11	4	1	10	100
Auvergne	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1	100
Languedoc-Roussillon	4	63	2	2	13	16	100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	66	16	2	1	2	13	100
Corse et régions d'outre-mer	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	100
France	36	36	7	4	4	12	100

A = Industries manufacturières à haute technologie.

B = Industries manufacturières à moyenne-haute technologie.

C = Industries manufacturières à moyenne-faible technologie.

D = Industries manufacturières à faible technologie.

E = Secteur primaire, énergie et construction.

F = Services.

On trouvera d'autres informations sur la classification des secteurs en fonction de leur intensité technologique dans le *Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie*, 2003. Pour des raisons de secret statistique, les données désagrégées de plusieurs régions ne sont pas disponibles (n.d.), tandis que la Corse et les DOM-TOM, dont l'activité de R-D est très faible, ont été regroupés ensemble.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

3. les régions dont le potentiel industriel est relativement plus important que le potentiel d'innovation scientifique et technique : Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Aquitaine, Alsace;
4. les régions avec une prédominance scientifique et technologique plus qu'industrielle : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées;
5. les régions de moindre activité dans ces domaines : Limousin, Basse-Normandie, Auvergne.

L'entrepreneuriat

Le renouvellement du tissu économique n'est pas seulement favorable à l'innovation et à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité mais aussi créateur de richesses et d'emplois à l'échelon des territoires. C'est donc un enjeu important des politiques de croissance régionale et de compétitivité, d'autant que la France enregistre des performances moyennes dans ce domaine. Elle figure en particulier parmi les pays de la zone OCDE où le nombre de propriétaires d'entreprise par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre est particulièrement bas (moins de 10 % en 1998). Par ailleurs, ce chiffre a régulièrement baissé entre 1974 et 1998²⁰. On relève par ailleurs des disparités territoriales marquées en ce qui concerne la culture d'entreprise. En 2002, c'était essentiellement dans les régions urbaines que le ratio d'entreprises par habitant (5.6 %) dépassait nettement la moyenne nationale (4.7 %), les régions rurales et intermédiaires étant moins dynamiques (4.3 % et 4.2 % respectivement). La plus forte densité des entreprises dans les zones urbaines s'expliquait par le nombre plus élevé de petites entreprises ne comptant pas d'employés salariés (voir tableau 1.4). Par contre, la structure des entreprises dans les zones rurales et intermédiaires se caractérisait par une plus forte proportion (environ 40 %) d'établissements de 1-9 salariés. Paris avec 13.1 % suivi de la Guadeloupe (9.2 %) et la Corse du Sud (7.8 %) affichent les taux les plus élevés d'entrepreneuriat, tandis que le Nord (avec 3.1 %), l'Aisne (3.1 %) et le Pas-de-Calais (2.9 %) se situent en bas de la liste.

Tableau 1.4. Répartition des établissements en fonction de la population par taille et par type de région TL3, 2002

Type de région	A (%)	B (%)	C (%)	D (%)	E (%)	F (%)	G (%)	Total (%)
Régions essentiellement urbaines	60	32	4	3	1	0	0	100
Régions intermédiaires	52	39	4	3	1	0	0	100
Régions essentiellement rurales	52	40	4	3	1	0	0	100

A = Établissements ne comptant pas de salariés.

B = Établissements comptant de 1 à 9 salariés.

C = Établissements de 10 à 19 salariés.

D = Établissements de 20 à 49 salariés.

E = Établissements de 50 à 249 salariés.

F = Établissements de 250 à 499 salariés.

G = Établissements de plus de 500 salariés.

La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Source : INSEE, répertoire SIRENE.

Le rythme de création de nouvelles entreprises en France s'est nettement accéléré à partir de 2002. Après avoir connu une légère baisse entre 1997 et 1999, ce rythme a atteint 175 000 nouvelles entreprises créées chaque année entre 2000 et 2002 et cette tendance positive s'est poursuivie en 2003 et 2004²¹ reflétant surtout la progression des créations pures. La construction, le

commerce de détail et les services aux entreprises ont généré près des 2/3 de la hausse des deux dernières années (2002/04). Parmi les taux les plus élevés sur la période 1996-2002, on peut citer la Réunion (11.6 %), la Seine-Saint-Denis (10.1 %), la Guyane (9.9 %) et Paris (9.2 %). Par contre, ces taux étaient nettement inférieurs dans les zones essentiellement rurales (qui occupaient les 24 dernières places de la liste). C'est dans le Cantal (3.6 %) et l'Indre (4.2 %) que l'on relevait les écarts les plus marqués par rapport à la moyenne nationale (7.2 %). Le gouvernement a développé depuis plusieurs années une politique favorable à la création d'entreprises via des exonérations fiscales, des simplifications administratives et la définition d'un statut particulièrement avantageux pour la jeune entreprise innovante (cf. le plan innovation de 2003 et la loi Dutreil), qui ont porté leurs fruits. Une question plus préoccupante est sans doute celle des défaillances d'entreprises en hausse significative depuis 2001, pointant notamment un problème récurrent dans le pays celui des difficultés de financement en capital des très jeunes entreprises.

Les qualifications de la main-d'œuvre

En 2002, le niveau de formation de la population adulte française (25-64 ans) correspondait quasiment à 11 années d'études²². Ce chiffre plaçait la France au 23^e rang de la zone de l'OCDE, loin derrière des pays tels que l'Allemagne, les États-Unis ou le Royaume-Uni, mais devant l'Italie et l'Espagne. Cela dit, le pourcentage de la population adulte dotée d'un niveau de formation tertiaire était de 25 % environ, chiffre proche de celui de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Malgré la proportion relativement élevée de la population titulaire d'un diplôme tertiaire, il existe des écarts régionaux considérables en termes de qualifications. Une forte concentration des diplômés est observable en Ile-de-France, Paris (44 %), les Hauts-de-Seine (35 %) et les Yvelines (30 %) affichant les taux les plus élevés de diplômés de l'enseignement tertiaire. À l'inverse, le ratio des diplômés à la population adulte est au maximum de 10 % dans les Ardennes, la Creuse, l'Indre, la Haute-Marne, la Nièvre et l'Orne. Il ressort aussi clairement du tableau 1.5 que la présence de diplômés est plus forte dans les régions urbaines (25 %) que dans les régions intermédiaires (17 %) ou rurales (13 %). Ces dernières enregistrent généralement des pourcentages supérieurs de population non diplômée (22 %) ou de niveau d'instruction primaire (21 %), alors qu'une part plus faible de la population entre dans ces catégories dans les régions intermédiaires (20 % et 17 % respectivement) et urbaines (18 % et 14 %).

Des inégalités ont aussi été observées entre les « zones d'emploi » en matière de qualifications du personnel dans les métiers industriels durant la période 1990-99²³. Si l'on constate une convergence des tendances régionales dans le cas de salariés dotés de qualifications générales, les tendances restent plus dispersées dans le cas des salariés dotés de qualifications supérieures. De

Tableau 1.5. **Répartition de la population adulte par niveau d'instruction et par type de région, 2002**

En pourcentage de la population adulte

Type de région	Non diplômés (%)	Niveau 1 (%)	Niveau 2 (%)	Niveaux 3-4 (%)	Niveaux 5-6 (%)	Total (%)
Régions essentiellement urbaines	18	14	30	13	25	100
Régions intermédiaires	20	17	35	12	17	100
Régions essentiellement rurales	22	21	34	11	13	100

Notes : La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Niveau 1 = Éducation primaire.

Niveau 2 = Premier cycle secondaire.

Niveaux 3-4 = Deuxième cycle secondaire, et éducation postsecondaire non tertiaire.

Niveaux 5-6 = Éducation tertiaire. Les niveaux d'éducation correspondent aux catégories de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 97).

Source : INSEE.

même, aucune corrélation n'a été trouvée entre le niveau initial ou la variation du niveau de qualification des territoires et l'évolution des chiffres de l'emploi. Par contre, les trajectoires individuelles des « zones d'emploi » par rapport aux qualifications et à la dynamique de l'emploi faisaient apparaître des écarts appréciables.

1.5. Conclusions

L'analyse ci-dessus a décrit le nouveau paysage français. Alors que dans le passé, la concentration des populations et des emplois était particulièrement accusée notamment en faveur de la région capitale, la mobilité des personnes a augmenté, favorisant les régions et villes périphériques dans le cadre notamment de dynamiques résidentielles souvent tributaires de mécanismes de transfert. Même si ce rééquilibrage est incomplet il est significatif et a suscité une certaine déconcentration des emplois. Dans le contexte actuel, l'attention se porte donc sur les éléments qui pourraient dynamiser l'économie du pays et notamment sur la capacité d'innovation des territoires et sur les modes de gouvernance qui peuvent être un accélérateur du développement. Le développement des régions motrices de la croissance et en particulier celui de la région capitale deviennent des objectifs importants pour les pouvoirs publics. C'est donc l'objet des deux prochains chapitres que d'examiner les stratégies de soutien de la compétitivité de ces régions et des autres et d'évaluer les initiatives en faveur d'une meilleure coopération des niveaux de gouvernement pour répondre aux défis concurrentiels présents.

Notes

1. Voir Gravier.
2. Chiffres pour 2001, source : INSEE.
3. L'Île-de-France (12.6 %) et le Nord-Pas-de-Calais (11.8 %) attirent la plus grande part de l'IDE, celui-ci étant principalement orienté sur l'industrie automobile, les services et les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC). La région Rhône-Alpes (9.4 %) s'est régulièrement classée parmi les cinq premières régions bénéficiaires au cours des 6 dernières années, les secteurs de l'électronique et des télécommunications ayant pour leur part consolidé la position de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (7.7 %) depuis 2000. Deux régions frontalières du Nord-Est du pays, situées à proximité de marchés européens stratégiques – la Lorraine (7.9 %) et l'Alsace (7 %), complètent cette liste des régions les plus attractives pour l'IDE.
4. La dynamique démographique des régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Haute-Normandie, toutes trois aux migrations fortement déficitaires, est essentiellement liée à un solde naturel supérieure à la moyenne.
5. Voir le rapport du Groupe Olivier, juin 2004, cf. : www.groupe-olivier.org.
6. L'INSEE a qualifié onze « fonctions métropolitaines supérieures » symboles de dynamisme et porteuses d'images positives, surtout présentes dans les grandes zones urbaines pour effectuer un classement du rayonnement des grandes villes. Au nombre de ces fonctions qui voisinent les technologies de l'information, on peut compter parmi d'autres les banques et le transport. Les catégories d'emploi concernées sont : a) les artistes et emplois supérieurs artistiques; b) les cadres et emplois supérieurs de l'information; c) les ingénieurs et cadres de l'informatique des établissements industriels; d) les ingénieurs et cadres techniques de recherche, études ou développement dans les établissements industriels; e) les chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur; et f) les cadres des services aux entreprises, les ingénieurs et cadres des postes et télécommunications.
7. Comme le note le rapport de la DATAR, il existe une certaine instabilité des frontières entre rural et urbain et les résultats sont très liés aux critères utilisés. La France utilise la notion d'aires urbaines et d'aires d'emploi de l'espace rural qui privilégie les relations domiciles/travail. La notion de bassin de vie est plus liée à l'offre de services et donne des chiffres plus importants pour le rural en incluant des villes petites et moyennes. De même, certaines zones périurbaines des grandes agglomérations présentent des niveaux de densité et d'offre de services proches de certains espaces ruraux.
8. *Quelle France rurale pour 2020?*, DATAR 2003.
9. Cette tendance doit toutefois être regardée avec prudence car l'analyse démographique réalisée sur la base d'un zonage différent en bassins de vie (INSEE, 2003) montre que sur les 605 bassins de vie qui perdent de la population entre 1990 et 1999, 60 % d'entre eux le doivent au solde migratoire ou à l'effet cumulé d'un solde migratoire et d'un solde naturel négatifs. Dans ces bassins, qui représentent environ 4.4 millions d'habitants, l'excédent des départs sur les arrivées aura été de 150 000 entre 1990 et 1999.
10. Voir INSEE Première, n° 726 (juillet 2000).
11. Localisation des activités économiques et stratégies de l'État, juin 2005.

12. *Globalisation and Regional Performances: The Effect of Trade Openness*, GOV/TDPC/TI(2003)4.
13. Le degré d'ouverture international d'un pays est mesuré comme la somme de la valeur des exportations et des importations en pourcentage du PIB.
14. Cf. : Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française. P. Aubert et P. Sillard, Direction des études et synthèses économiques INSEE. On mesure dans cette étude les présomptions de délocalisation. Les délocalisations sont détectées, lorsque l'emploi diminue ou disparaît au sein d'un établissement et que concomitamment les importations du groupe détenant l'établissement augmentent pour le type de bien concerné.
15. Les technologies xDSL (principalement l'ADSL) qui utilisent la liaison téléphonique traditionnelle; le câble dont l'équipement en haut débit est naturellement privilégié dans les pays fortement équipés; la fibre optique avec un raccordement résidentiel (FTTH, Fiber To The Home) qui est privilégié par certains acteurs; les technologies radio qui ne cessent d'évoluer avec le WiFi (rayon #100 m), suivi maintenant du WiMax (rayon #20 km) et d'autres qui pourraient fortement empiéter sur la téléphonie dite de troisième génération; l'accès par satellite qui offre des débits moindres, mais pour une couverture universelle.
16. Observatoire des sciences et des techniques, *Éléments pour une analyse cartographique comparative : Les pôles de compétitivité en Europe, 2003*.
17. Sa contribution n'a cependant pas été la même dans les onze domaines de compétitivité analysés. Elle a été supérieure (17.6 %) dans les logiciels éducatifs et multimédia et inférieure dans les textiles (13.6 %). Dans les cas de la microélectronique, des télécommunications et de l'informatique optique, son apport a été inférieur à la part française moyenne (15.9 % et 15.7 % respectivement).
18. Les champs de compétences scientifiques considérés prennent en compte les biotechnologies, les sciences médicales, la chimie, la physique, les sciences pour l'ingénieur et les mathématiques et l'informatique. Pour chacun de ces champs, les compétences dans les régions sont calculées comme la part des publications scientifiques produites par la région. Pour les compétences technologiques, les domaines considérés sont : l'électronique/informatique, l'instrumentation, les matériaux et la chimie, les biotechnologies, les procédés, les transports et équipements et le BTP. La mesure des compétences dans ces domaines s'effectue à partir du % de brevets européens enregistrés par les « inventeurs ».
19. Les régions Midi-Pyrénées et Ile-de-France consacrent 3.7 % et 3.4 % de leur PIB à la R-D, alors que les dépenses correspondantes en Corse s'élèvent à moins de 0.3 %. Ces différences régionales se sont toutefois atténuées entre 1997 et 2002 (le coefficient de variation a diminué de 0.54 à 0.53) grâce aux modifications apportées à l'affectation spatiale des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.
20. OCDE, *Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie* : les moteurs de la croissance : technologie de l'information, innovation et entrepreneuriat, édition spéciale 2001.
21. Virginie Fabre (2005), *La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004*, INSEE Première, n° 1002, janvier 2005.
22. OCDE, *Regards sur l'éducation, 2004*.
23. Voir Frédéric Lainé, Bernard Morel et Michel Le Marois (2004), *La qualification des métiers industriels dans les années 90 : Évolution de la qualification et dynamique de l'emploi sur le territoire*, Observatoire des Territoires, Version provisoire, décembre 2004.

ANNEXE 1.A1

Expliquer les performances économiques régionales : décomposition du PIB par habitant

Les performances économiques varient sensiblement selon les régions. Dix départements seulement enregistrent un PIB par habitant supérieur à la moyenne nationale, celui des 86 autres lui demeurant inférieur. Plusieurs éléments concourent à cette situation. Certains ont trait aux caractéristiques fondamentales des économies régionales, qui font que celles-ci sont plus ou moins compétitives, mais l'un d'entre eux tient à la façon dont la population régionale et le PIB sont mesurés. En commençant par ce dernier facteur, on peut avancer que les migrations alternantes ont un effet de distorsion sur le panorama global de l'inégalité spatiale. En vivant dans une région et en travaillant dans une autre, les navetteurs augmentent le nombre d'habitants de leur région de résidence (et en diminuent le PIB par habitant) tandis qu'ils accroissent le PIB (et donc le PIB par habitant) de la région où ils travaillent. Il importe donc de tenir compte de l'effet de cette forme de migration dans les comparaisons interrégionales du PIB par habitant. Néanmoins, les écarts interrégionaux de cet indicateur peuvent également être le signe de disparités régionales portant sur des aspects économiques essentiels. Les économies régionales où la productivité de la main-d'œuvre est supérieure affichent généralement des niveaux plus élevés de PIB par habitant. Cette haute productivité peut résulter d'une spécialisation dans des activités à forte valeur ajoutée ou d'une meilleure utilisation des ressources disponibles (capital physique, capital humain, etc.).

De même, les taux d'emploi reflètent l'efficacité des marchés régionaux du travail, les régions performantes se distinguant en général par des taux élevés. Enfin, et surtout, toutes choses étant égales par ailleurs, le PIB par habitant sera plus élevé dans les régions où une part plus importante de la population est active au plan économique. Les taux d'activité correspondent

non seulement aux paramètres démographiques de la population (la structure par âge par exemple), mais aussi à certains aspects du développement social (taux d'activité des femmes, etc.).

On peut analyser l'influence des facteurs susmentionnés sur le PIB par habitant en décomposant la variable en ces éléments. Le PIB par habitant (en logarithmes) d'une région peut s'exprimer comme suit :

$$\frac{GDP_i}{P_i} = \frac{GDP_i}{EW_i} + \frac{EW_i}{LFW_i} + \frac{LFW_i}{LFR_i} + \frac{LFR_i}{P_i} \quad \text{Équation 1}$$

où P, EW, LFW et LFR représentent respectivement la population, l'emploi dans la région de travail, la population active dans la région de travail et la population active dans la région de résidence. Selon l'équation 1, l'écart entre le PIB par habitant (en logarithmes) d'une région donnée et la moyenne nationale devrait être égale à :

Écart de PIB par habitant = Écart de productivité + Écart entre les taux d'emploi + Taux de migration alternante + Écart entre les taux d'activité

Bibliographie

- ARF (2005), *Les Régions engagées pour le développement des réseaux et des services à haut débit*, Assemblée générale de l'association des régions de France, 9 mars.
- Assemblée nationale (2004), *Pour un écosystème de la croissance*, Rapport au Premier ministre, C. Blanc.
- Assemblée nationale (2005), *Rapport de la Commission d'enquête sur la fiscalité locale*, Paris.
- Autorité de régulation des communications électroniques et des postes – ARCEP ex-ART (2005), *Étude internationale sur l'intervention publique dans le secteur des télécommunications*, www.arcep.fr, avril.
- Beffa, Jean-Louis (2005), *Pour une nouvelle politique industrielle*, Rapport au président de la République, 15 janvier.
- Bernard-Gélabert, Marie-Christine (2003), « Quel avenir pour l'intercommunalité? », *Revue française de finances publiques*, n° 81, mars, Paris.
- Bernard-Gélabert, Marie-Christine (2003), *L'intercommunalité*, 4^e édition, LGDJ, Paris.
- Bonnard, Maryvonne (éd.) CNEPT (2002), *Les collectivités locales en France*, Notices de La Documentation française, 2^e édition, Paris.
- Boutet, Annabelle, Fouchier, Vincent et Galmiche, Colette (2003), *La contractualisation territoriale – Capitalisation bibliographique*, DATAR et Centre de documentation de l'urbanisme, septembre, Paris.
- Brocherieux, Jean-Michel (2004), *L'articulation entre les différents outils et les différentes échelles d'aménagement du territoire – Établissement public de coopération intercommunale, contrat d'agglomération, contrat de pays, schémas de cohérence territoriale*, Avis du Conseil économique et social de Bourgogne, 6 avril, Dijon, France.
- Caisse des Dépôts (2002), *Le haut débit et les collectivités locales*, collection Les cahiers pratiques du développement numérique des territoires, n° 1, La Documentation française, Paris.
- Commissariat général au plan (2003), *Rapport de l'instance d'évaluation sur les fonds structurels européens et les politiques régionales*, sous la direction de Patrice Magnier, Denis Besnainou rapporteur, La Documentation française, Paris.
- Commissariat général au plan (2003), *Rapport d'évaluation, Les politiques de développement rural*, juin 2003.
- Commissariat général au plan (2005), *Localisation des activités économiques et stratégies de l'État*, Pr El Mouhoub Mouhoud, Groupe Perroux, juin 2005.
- Commission européenne, DGV (2005), « Études de cas sur le traitement des conséquences sociales des grandes restructurations d'entreprises ».

- Conseil d'analyse économique (2004a), *Désindustrialisation – Délocalisation*, L. Fontagné, Jean-Hervé Lorenzi, novembre.
- Conseil d'analyse économique (2004b), *Éducation et croissance*, P. Aghion et E. Cohen, janvier.
- Conseil économique et social (2005), *Communes, intercommunalités, quels devenir?*, Rapport présenté par P.J. Rozet, Avis et rapports du CES, République française, Paris.
- Council of Competitiveness (2004), *Innovate America. National Innovation Initiative Report*, Washington, décembre.
- Cour des comptes (2002), *Rapport public particulier, La politique de la ville*, Paris, 340 p.
- Cour des comptes (2005), *L'intercommunalité en France*, Rapport au président de la République, www.ccomptes.fr, novembre.
- DATAR (2003), *Quelle France rurale pour 2020?*
- DATAR (2003), *La France, puissance industrielle, une nouvelle politique industrielle par les territoires*.
- DATAR (2004), *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises. Éléments de diagnostic et orientations*, CIADT du 18 décembre 2003, Supplément à la lettre de la DATAR de février 2004 (n° 179).
- DATAR et Fédération nationale des agences d'urbanisme (2004), *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises*, L'offre métropolitaine française, octobre.
- DATAR (2004), *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises, L'état des savoirs sur les forces et faiblesses des métropoles françaises en Europe*, Paris, mai.
- DATAR et ETD (2004), *Quels projets pour les très grandes villes?*, Ateliers du projet territorial, Marseille, 28 juin.
- Delcamp, Alain et Loughlin, John (éd.) (2002), *La décentralisation dans les États de l'Union européenne*, in Notes et études documentaires de La Documentation française, n° 5162-63, novembre, Paris.
- Délégation interministérielle à la ville (2004), *Observatoire national des zones urbaines sensibles*, Rapport 2004, Paris, novembre.
- Dexia (2004), *Local Finance in the twenty five countries of the European Union*, Éditions Dexia, Paris.
- Dexia – Crédit local (2005), *Finances locales en France*, Note de conjoncture, www.dexia-creditlocal.fr, février, Paris.
- Les Échos (2004), « Délocalisations : le grand défi », dossier spécial, juin.
- Entreprises territoires et développement (ETD) (2003), *L'approche économique des projets de territoire*, Paris, décembre.
- ETD (2005), *État des lieux des agglomérations au 1^{er} janvier 2005*.
- European Restructuring Monitor, www.emcc.eurofound.eu.int/erm.
- Fautrero, Valérie, Fernandez, Valérie et Puel Gilles (2005) « Les technologies alternatives à l'usage : à propos d'une expérimentation satellite – Wifi », *Conférence TIC et dynamiques spatiales*, 7-8 avril, Cordes-sur-Ciel, France.
- Fonrojet, S. (2004), « Territoires et nouvelles compétences – L'organisation territoriale : quelle répartition des compétences? », *Cahiers français*, n° 318, p. 27.

- Fouchier, Vincent (2003), *Analyse critique des contrats d'agglomération signés au 31 juillet 2003*, DATAR, Paris.
- Fouchier, Vincent et DATAR (2005), *Tendances longues de l'évolution économique des métropoles françaises. Un regard sur la notion de « taille critique »*, *Analyses et débats*, mai 2005, n° 1.
- Gaudin, Jean-Pierre (2004), « La contractualisation des rapports entre l'État et les collectivités territoriales », in Marcou, Gérard et Hellmut Wollman (éd.), *Réforme de la décentralisation, réforme de l'État-régions et villes en Europe*, CNRS Éditions, Paris.
- Gravier, Jean-François (1947), *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan.
- Guengant, Alain (éd.) (2002), « Dossier décentralisation, finances et fiscalité : trancher le nœud gordien », in *Pouvoirs Locaux – les cahiers de la décentralisation*, n° 54, septembre.
- Guengant, Alain (2005), « Quel avenir pour la fiscalité locale? », in *Pouvoirs locaux – les cahiers de la décentralisation*, n° 64, mars.
- Guengant, Alain et Gilbert, Guy (2004), *Évaluation des effets péréquateurs des concours de l'État aux collectivités locales*, rapport pour le Commissariat Général du Plan.
- Guengant, Alain et Gilbert, Guy (2004), « Évaluation du dispositif de péréquation financière entre les communes, les départements et les régions », in *Territoires 2020 – Revue d'études et de prospective*, n° 10, 2^e trimestre, DATAR, La Documentation française, Paris.
- Heumel, Pierre (2005), « Profils des présidents d'agglomération », in *Intercommunalités*, n° 88, mars.
- INSEE (2004), « Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle », *INSEE Premières*, n° 954, avril 2004.
- Jegouzo, Yves (2005), « 1941-2005 : 65 ans de régionalisme administratif », in *Les Cahiers de la fonction publique et de l'administration*, n° 246, juin.
- Kamal-Chaoui, Lamia (2004), *Governance for economic competitiveness, the case of OECD metropolitan regions*, OCDE.
- Loughlin, John (2006 à paraître), *Subnational government: the French experience*, Palgrave, Londres.
- Marcou, Gérard et Hellmut Wollman (2004), *Réforme de la décentralisation, réforme de l'État-régions et villes en Europe*, CNRS Éditions, Paris.
- MIME/ministère des Affaires sociales (2002), *Rapport au Premier ministre (par J.P. Aubert), « Mutations industrielles »*.
- Ministère de l'Emploi (2002), « Les conditions du licenciement collectif pour motif économique : comparaison entre 7 pays d'Europe ».
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales (2005), *Intercommunalité : une dynamique renforcée dans un cadre juridique renouvelé, Bilan au 1^{er} janvier 2005*, Direction générale des collectivités locales, www.interieur.gouv.fr, Paris.
- Mission exploratoire sur l'accompagnement des mutations économiques (2003), *Rapport de synthèse (rapporteur M. Claude Viet)*.
- Moulin, Olivier, Pinson Gaëlle et Chapelet Marie (2002), *Les Contrats de plan État-région*, DATAR, La Documentation française, Paris.
- OCDE (2001), *Understanding the Digital Divide*, Publications de l'OCDE, Paris.

- OCDE (2005a), *Promouvoir la compétitivité des régions : Stratégie et gouvernance*, Publications de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2005b), *Examen territorial du Japon*, Publications de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2005c), *Examen territorial de la Finlande*, Publications de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2005d), *Panorama des régions de l'OCDE*, Publications de l'OCDE, Paris.
- Parkinson, Micheal (et al.) (2003), *Competitive European cities: where do the core cities stand?*, Londres, Office of the Deputy Prime Minister, octobre.
- Philot, David (2005), « La réforme des critères de répartition des dotations de l'État », in *Pouvoirs Locaux – les cahiers de la décentralisation*, n° 64, mars.
- Portier, Nicolas (2002), *Les pays*, Collection territoires en mouvement, DATAR, La Documentation française, Paris.
- Portier, Nicolas (2004), « Pays et agglomérations : les modes de l'articulation », in Ph. Tronquoy (éd.) 2004, *op. cit.*
- Rannou, Hervé (2003), « Les modèles économiques du haut débit », in Livre blanc, *Hauts débits*, Éditions LGDJ, Paris.
- SENAT (2004), *Rapport d'information, rapporteurs MM. Gaudin et Grignon, Délocalisations : pour un néo-colbertisme européen.*
- Tronquoy, Philippe (éd.) (2004), *Décentralisation, État et territoires*, Cahiers français, n° 318, janvier-février.
- Ullman, Charlotte (2004) « Géographie des réseaux et politiques locales: l'action des collectivités locales pour réduire la fracture numérique » communication à la conférence TIC et Inégalités : les fractures numériques, Paris, Carré des Sciences, 18-19 novembre.
- Ullman, Charlotte (2005) « Enjeux et perspectives du haut débit en région », www.localtis.fr, mars.

Liste des acronymes

ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AII	Agence pour l'innovation industrielle
AMF	Association des maires de France
ANR	Agence nationale de la recherche
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
ARF	Association des régions de France
CAR	Comité de l'administration en région
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDCI	Comité interdépartemental de coopération intercommunale
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CESR	Conseil économique et social régional
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CGP	Commissariat général du Plan
CIACT	Comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
CNES	Centre national d'études spatiales
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNRT	Centre national de recherche technologique
CPER	Contrat de plan État-région
CRITT	Centre régional pour l'innovation et le transfert de technologies
CTE	Contrat territorial d'exploitation
DGCL	Direction générale des collectivités locales (ministère de l'Intérieur)
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DIV	Délégation interministérielle à la ville
DNP	Dotation nationale de péréquation
DOCUP	Document unique de programmation
DREE	Direction des relations économiques extérieures

DSP	Délégation de service public
DSR	Dotation de solidarité rurale
DSU	Dotation de solidarité urbaine
DTA	Directive territoriale d'aménagement
ENA	École nationale d'administration
ENS	École normale supérieure
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public scientifique et technique
ERT	Équipe de recherche technologique
ERM	European Restructuring Monitor
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement des territoires
GPU	Grand programme urbain
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
LETI	Laboratoire d'électronique de technologies de l'information
LOADDT	Loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable des territoires
LOLF	Loi organique relative aux lois de finance
LPR	Loi de programmation de la recherche
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et des communications
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPR	Organisme public de recherche
OST	Observatoire des sciences et des techniques
PASED	Projet d'action stratégique de l'État dans les départements
PASER	Projet d'action stratégique de l'État en régions
PAT	Prime à l'aménagement du territoire
PCRD	Programme communautaire de recherche et développement
PNDR	Plan national de développement rural
PNR	Parc naturel régional
PRAI	Programme régional d'actions innovatrices
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
RDT	Réseau de développement technologique
RENATER	Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche
RRIT	Réseau de recherche et d'innovation technologique
SAIC	Service d'activités industrielles et commerciales
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple

SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SRADT	Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRDE	Schéma régional de développement économique
SRU	Loi solidarité et renouveau urbain
SPL	Système productif local
TER	Train express régional
TGV	Train à grande vitesse
TIPP	Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers
TRDP	Territoires ruraux de développement prioritaire
TPU	Taxe professionnelle unique
ZFU	Zone franche urbaine
ZRR	Zone de revitalisation rurale
ZUS	Zone urbaine sensible

Sélection de sites Internet français consultés

National

1. Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie www.finances.gouv.fr
2. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche www.education.gouv.fr
3. Ministère de l'Équipement, des Transports,
du Tourisme et de la Mer www.equipement.gouv.fr
4. Ministère de la Fonction publique www.fonction-publique.gouv.fr
5. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement
du territoire www.interieur.gouv.fr
6. Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat
et des Professions libérales www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr
7. Délégation interministérielle à l'aménagement
et à la compétitivité des territoires (DIACT) www.diact.gouv.fr
8. Assemblée nationale www.assemblee-nationale.fr
9. Sénat www.senat.fr
10. Politique de la ville www.metropoles.org/metropole/
www.ville.gouv.fr
11. Agence française pour les investissements internationaux www.afii.fr
12. Institut national de la statistique et des études économiques www.insee.fr
13. Agence pour la création d'entreprises www.apce.com
14. Agence OSEO www.oseo.fr

15. Autorité de régulation des communications électroniques
et des postes www.art-telecom.fr
16. Caisse des dépôts et consignations www.caissedesdepots.fr
17. Cour des comptes www.ccomptes.fr
18. Centre d'analyse stratégique
(ex-Commissariat général au plan) www.strategie.gouv.fr
19. Administration publique www.service-public.fr

Régions, associations et autres collectivités

20. Association des régions de France www.arf.asso.fr
21. Association des maires de France www.amf.asso.fr
22. Agence régionale de développement
Paris-Ile-de-France www.paris-region.com
23. Conseil régional de l'Ile-de-France www.iledefrance.fr
24. Conseil régional d'Alsace www.cr-alsace.fr
25. Conseil régional de Bretagne www.region-bretagne.fr
26. Conseil régional de Bourgogne www.cr-bourgogne.fr
27. Conseil régional de Midi-Pyrénées www.midipyrenees.fr
28. Conseil général des Pyrénées-Atlantique www.cg64.fr
29. Conseil général de la Nièvre www.cg58.fr
30. Association nationale de la recherche technique www.anrt.asso.fr
31. Observatoire des sciences et techniques www.obs-ost.fr
32. Association entreprise territoire
et développement www.projetdeterritoire.com

Table des matières

Évaluation et recommandations	11
<i>Chapitre 1. Tendances et enjeux dans les territoires</i>	29
1.1. Introduction	31
1.2. Caractéristiques et tendances régionales	31
Le redéploiement en faveur des régions du Sud et de l'Ouest	31
Emploi et marché du travail : la fragmentation territoriale	34
Une concurrence européenne et internationale accrue pour la région Ile-de-France	38
Développement des métropoles françaises en dehors de l'Ile-de-France	43
Regain de signes de vitalité dans certaines zones rurales	45
1.3. Les performances économiques du pays et des régions	47
Différences de PIB par tête	48
Impact des politiques de redistribution	50
1.4. Les principaux enjeux	51
Les infrastructures	54
L'innovation	55
L'entrepreneuriat	60
Les qualifications de la main-d'œuvre	61
1.5. Conclusions	62
Notes	63
<i>Annexe 1.A1. Expliquer les performances économiques régionales : décomposition du PIB par habitant.</i>	65
<i>Chapitre 2. Stratégies territoriales et politiques de compétitivité</i>	67
2.1. Introduction	68
La politique régionale traditionnelle	69
La nouvelle politique territoriale	70
2.2. Politiques de compétitivité industrielle régionale et politiques de grappes	74
La valorisation des PME : Les systèmes productifs locaux (SPL)	74
Le renforcement des liens entre les entreprises et la recherche : L'émergence des pôles de compétitivité	77

2.3. Politiques pour les territoires urbains et ruraux et pour les régions	
en restructuration	92
Les politiques de compétitivité urbaine	92
Revitalisation des régions rurales	102
Les initiatives des pouvoirs publics dans les régions	
en restructuration	111
2.4. Politiques vis-à-vis du haut débit.	118
État des lieux.	119
Les politiques nationales de promotion du haut débit.	120
Les stratégies des collectivités territoriales	123
Le rôle des régions	127
Notes.	130
Annexe 2.A1 Les schémas de cohérence territoriale	136
Annexe 2.A2. Le dégroupage de la boucle locale et l'articulation	
des réseaux (sources ART et ARF)	137
Chapitre 3. Une gouvernance pluriniveaux orientée	
vers la coopération	139
3.1. Introduction	140
3.2. Les principaux axes de la décentralisation	140
Les niveaux d'administration et l'évolution de leurs compétences ..	140
Le maintien du rôle important de l'État	143
Les réponses à la fragmentation territoriale	146
Finances des collectivités territoriales et relations budgétaires	
avec l'État.	149
3.3. Coordination entre niveaux de gouvernement	157
Les contrats d'action publique	157
L'élaboration des stratégies en matière de politique régionale	159
Vers une réforme des Contrats de plan État-région (CPER)	160
3.4. Rapprocher les communes et développer une logique de projet	
territorial pour répondre à la fragmentation institutionnelle	172
L'intercommunalité de gestion.	173
L'intercommunalité de projet et la contractualisation	
des territoires	181
La reconnaissance et le soutien aux métropoles par le contrat	189
Notes.	192
Annexe 3.A1. Les compétences des régions et des départements	194
Annexe 3.A2. Le cas particulier du développement économique.	196
Annexe 3.A3. Engagements de l'État et des Conseils régionaux au fil	
des générations de CPER (en millions d'EUR)	198
Annexe 3.A4. Évolution de la participation des différents ministères	
aux Contrats de plan (en millions d'EUR)	200

Annexe 3.A5. Contrats de plan État-région 2000-06 : Part relative des signataires, hors TOM, hors programmes interrégionaux et grands programmes (en milliers d'EUR)	202
Annexe 3.A6. Les compétences des groupements de communes à fiscalité propre	204
Annexe 3.A7. Répartition du nombre de groupements à fiscalité propre par région	208
Annexe 3.A8. Évolution des EPCI à fiscalité propre du 01/01/1999 au 01/01/2005	209
Annexe 3.A9. Les pays par région en 2005	210
Annexe 3.A10. Pays et aires urbaines en 2005	211
Bibliographie	213
Liste des acronymes	217
Encadrés	
1.1. Marchés du travail, chômage, taux d'emploi et taux d'activité	37
1.2. Classification de la DATAR de 180 villes d'Europe	43
2.1. Le rôle de la DIACT (ex-DATAR) dans la politique régionale française	71
2.2. Les thématiques des Comités interministériels d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) récents	72
2.3. Les caractéristiques des pôles de compétitivité	77
2.4. Spécificités et performances du système français de recherche (SFR)	80
2.5. Exemples d'initiatives de promotion des grappes et des coopérations entre acteurs	82
2.6. La création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de l'Agence pour l'innovation industrielle (AII)	86
2.7. Trois exemples de systèmes régionaux d'innovation majeurs en France	88
2.8. Deux exemples de politique urbaine de compétitivité	101
2.9. Évolution du marché des terrains ruraux	107
2.10. Exemples d'expérimentation et résultats : Les maisons des services publics (polyvalentes), les services itinérants, l'utilisation de l'administration électronique	109
2.11. Le cas de la Bretagne	125
2.12. Le cas des Pyrénées-Atlantique	128
2.13. La région Alsace	129
3.1. Éléments relatifs à la décentralisation au Royaume-Uni	144
3.2. Évolution de l'emploi dans la fonction publique territoriale (auprès des collectivités territoriales)	147

3.3. Organisation et action de la DIACT (ex-DATAR)	148
3.4. Évaluation et évolution du système français de péréquation.	155
3.5. Avantages et inconvénients des pratiques contractuelles entre niveaux de gouvernement	168
3.6. La Bretagne : « le pays des pays »	182
3.7. Variété des actions et dynamisme d'un pays rural : le pays Nivernais Morvan	184
3.8. Les actions de développement économique dans les contrats d'agglomération (ETD, 2003).	187
3.9. Les projets métropolitains : première étape vers la prochaine génération de contrats	190

Tableaux

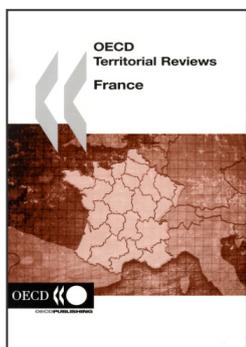
1.1. PIB par tête de 66 régions métropolitaines des pays de l'OCDE	40
1.2. Rayonnement européen des villes – Répartition des villes par pays et par classe	44
1.3. Répartition des dépenses de R-D des entreprises en fonction de l'intensité technologique du secteur au niveau territorial 2, 2001	59
1.4. Répartition des établissements en fonction de la population par taille et par type de région TL3, 2002	60
1.5. Répartition de la population adulte par niveau d'instruction et par type de région, 2002	62
2.1. Pôles d'excellence et filières identifiés dans les projets d'agglomération	97
2.2. Restructurations dans les pays de l'UE (pertes d'emploi et créations d'emplois) 2004.	113
2.3. Les retombées de différentes formes de restructuration sur l'emploi.	114
2.A1.1. Évolution du nombre de schémas de 2003 à 2005.	136
2.A1.2. Évolution du nombre de communes dans un schéma de 2003 à 2005	136
2.A1.3. Évolution de la population dans un schéma de 2003 à 2005	136
2.A1.4. Évolution de la superficie couverte par un schéma de 2003 à 2005	136
3.1. Déconcentration et décentralisation : présentation résumée des services déconcentrés des administrations civiles de l'État et des collectivités territoriales	146
3.2. Recettes des collectivités territoriales, 2002	152
3.3. Dépenses des collectivités territoriales, 2002	157
3.4. Les établissements intercommunaux en France au 1 ^{er} janvier 2005.	176

Graphiques

1.1. Croissance du PIB par tête dans un échantillon de régions (1995-2002)	42
1.2. Décomposition des écarts de PIB par habitant dans les régions, 2002	48
1.3. Décomposition des écarts de PIB par habitant dans les régions, Ile-de-France et DOM exclus, 2002	49
1.4. Décomposition des écarts de productivité régionaux par rapport à la moyenne nationale au niveau TL2, 2000.	52
1.5. Dépenses de R-D par secteur au niveau territorial 2, 2002	58
3.1. Part des collectivités territoriales dans les revenus et les dépenses publics dans leur ensemble	150
3.2. Décentralisation dans les pays de l'OCDE – évolution exprimée en points de pourcentage, 1985-2003	151
3.3. Élaboration des contrats de plan	161
3.A2.1. Nature des subventions aux entreprises en 2002 (source : ministère de l'Intérieur, DGCL)	197

Cartes

1.1. Les régions françaises, niveaux territoriaux 2 et 3	30
1.2. Évolution et valeur du PIB (entre 1990 et 2002)	33
1.3. Emploi et variation entre 1996 et 2003	34
1.4. Zones d'emploi et évolution des marchés du travail entre 1962 et 1999	36
1.5. Taux de chômage (au dernier trimestre 2004)	39
1.6. Migrations apparentes	46
1.7. Revenu disponible et PIB par tête régionaux 1998	51
1.8. Trois types de zones d'emploi	53
1.9. Haut débit : couverture de la population (en décembre 2004)	56
2.1. Les pôles de compétitivité	78
2.2. Évolution du nombre d'habitants	99
2.3. Le déploiement du haut débit	121
3.1. CPER et DOCUP	163
3.2. EPCI à fiscalité propre au 1 ^{er} janvier 2005	177
3.3. Résultats de l'appel à coopération métropolitaine : carte des métropoles lauréates (juin 2005)	192



Extrait de :
OECD Territorial Reviews: France 2006

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264022669-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Tendances et enjeux dans les territoires », dans *OECD Territorial Reviews: France 2006*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264022683-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.